

EVALUATION FINALE EXTERNE

**Projet d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud
(PARHAFS) Phase 1**

Proposition de crédit : PARHAFS : 7F-09905.01

Financé et mis en œuvre par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti

RAPPORT D'ÉVALUATION (version du 10 Janvier 2022)

Préparé par :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Novembre 2021

Table des matières

Table des matières.....	ii
Abréviations.....	iii
Synopsis	iv
I. Introduction et contexte de l'évaluation finale de la phase 1	1
II. Description de PARHAFS	1
2.1. Concept et logique d'intervention	1
2.2. Disposition de mise en œuvre et acteurs impliqués	2
III. Méthodologie et procédure d'évaluation	2
3.1. L'approche d'évaluation	2
3.2. Méthode de collecte, traitement et analyse des données.....	3
3.2.1. Triangulation, traitement et analyse des données	4
3.2.2. Limites de l'évaluation	4
IV. Trouvailles et constatations	4
4.1. Dimension rétrospective.....	4
4.1.1. Pertinence.....	4
4.1.2. Cohérence	5
4.1.3. Efficacité.....	6
4.1.4. Efficience	7
4.1.5. Durabilité	9
4.1.6. Impact	11
4.1.7. Equité du genre et inclusion sociale (GEIS).....	13
4.1.8. Gouvernance sectorielle au niveau local	13
4.1.9. Synergie et partenariat.....	14
4.1.10. Flexibilité vis-à-vis d'influences externes	14
4.2. Dimension prospective	14
Lignes d'action pour la phase II.....	18
V. Perspectives et opinions de l'équipe d'évaluateurs.....	20
VI. Conclusions	21
VII. Remerciements.....	21
VIII. Annexes.....	22

Abréviations

ACAT : Approche Communautaire pour l'Assainissement Total

ASEC : Assemblée de la Section Communale

CAD : Comité d'Aide au Développement

CAP : Connaissances, Aptitudes et Pratiques

CASEC : Conseil d'Administration de la Section Communale

CCGRD : Comité Communal de Gestion des Risques de Désastres

CDCSH : Centre de Développement Sur la Côte Sud d'Haïti

CFP : Centre de Formation de Port-à-Piment

CGAP : Comité de Gestion d'Abris Provisoires

CLGRD : Comité Local de Gestion des Risques de Désastres

Covid-19 : Coronavirus Disease 2019

CTGAP : Comité Thématique de la Gestion des Abris Provisoires

DGPC : Direction Général de la Protection Civile

DINEPA : Direction Nationale d'Eau Potable et Assainissement

DPC : Direction de la Protection Civile

EIC : Equipe Intervention Communautaire

GRD : Gestion des Risques de Désastres

INFP : Institut National de Formation Professionnelle

LNBTB : Laboratoire National des Bâtiments et Travaux Publics

MPCE : Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

OCDE : l'Organisation de coopération et de développement économique

OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

OREPA : Office Régionale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

PAGAI : Programme d'Appui à une Gouvernance Agricole Inclusive en Haïti

PAGODE : Programme d'Appui à la Gouvernance Décentralisée

PARHAFS : Programme d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud

PDNA : Post-Disaster Needs Assessment

PNGRD : Plan National de Gestion des Risques et des Désastres

PRODOC : Document de projet

PROFISUD : Programme de Gouvernance Territoriale des Filières Agroforestières Cacao et Igname

REGLEAU : Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement

SNGRD : Système National de Gestion des Risques et des Désastres

SQUAT : Système de Qualification et d'Accès au Travail

TCLA : Technique de Construction Locale Améliorée

TEPAC : Techniciens en Eau Potable et en Assainissement pour les Communes

TPTC : Travaux Publics Transports et Communication

UCLBP : Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics

WASH : Eau, Assainissement et Hygiène

Synopsis

Le Programme d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS) Phase 1	
Le projet et son objectif Le Programme d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS), phase 1 se propose de renforcer la résilience des populations quant à leurs capacités à faire face aux effets des aléas naturels sur l'habitat.	Composantes du projet • Construction de maisons individuelles et d'abris communautaires renforcée par des formations adaptées. • Amélioration de l'accès à l'eau et à des connaissances sur des bonnes pratiques d'hygiène. • Renforcement des capacités des communautés pour une meilleure protection de la population aux aléas naturels.
Partenaires et Groupes cibles Institutions nationales et départementales sectorielles (MTPTC – MPCE – INFP – DINEPA – DGPC – ULCBP), communautés bénéficiaires, collectivités territoriales, populations rurales et organisations de la société civile.	Durée et Couverture géographique Six (6) communes (Port-Salut, Roche-à-Bateaux, Coteaux, Port-à-Piment, Charbonnières et Les Anglais) du département du Sud d'Haïti avec concentration des activités dans 8 de leurs sections communales. Juillet 2018-Mars 2022
L'évaluation du projet PARHAFS	
L'objectif de l'évaluation • Une analyse externe objective des performances du projet • Des recommandations sur de nouvelles lignes d'actions • L'orientation de la phase 2 et de la fin de la phase I.	Structure de l'évaluation et du rapport <i>II) Dimension rétrospective</i> • Selon les critères CAD de l'OCDE (Impact, Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité) et des thèmes transversaux liés. <i>II) Dimension prospective</i> • Selon des composantes du projet y compris les lignes d'actions pour la phase II : • Construction / reconstruction, • Gouvernance, formation et genre. • Approche, Synergie et Nexus
Période de l'évaluation • Période de référence pour l'évaluation : juillet 2018 à septembre 2021 • Durée de l'évaluation : 7 octobre au 30 novembre 2021. • Mission de terrain du 25 au 30 octobre 2021.	Approche de l'évaluation de phase • Approche quantitative et qualitative de collecte des données auprès des différentes parties prenantes. • Analyse des rapports d'activités, documents du projet et politiques et directives sectorielles.
Résumé analytique de l'évaluation (partie rétrospective)	
• PARHAFS constitue une réponse aux impacts négatifs de l'Ouragan Matthew exprimés particulièrement dans l'évaluation des besoins post-désastre (PDNA) de 2016. Il s'aligne et est en adéquation majoritairement avec les cadres stratégiques de référence du gouvernement, directives et politiques sectorielles, et priorités locales. Il est en cohérence avec les actions de l'Ambassade Suisse et des interventions souhaitées par les institutions locales. • Lors de l'évaluation, avec fin septembre 2021 comme date de référence, l'état d'avancement des activités de construction d'abris est estimé à 90% et celui des maisons utilisant des techniques de construction locale améliorée (TCLA) à 71%. Les latrines et systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie sont en place à moins de 10% et 55% respectivement tandis qu'un peu moins de 17% et 45% des bénéficiaires ont été respectivement formés et sensibilisés sur les bonnes pratiques d'hygiène. Près de 90% des groupes ciblés (artisans, ingénieurs municipaux et femmes en TCLA) sont formés et les structures de gestion et d'opérationnalisation des abris (Equipes d'intervention communautaire-EIC, Comité local de gestion des risques de désastres-CLGRD et Comité de gestion d'abris provisoires-CGAP) sont établis et renforcés à moins de 50%. • Les acteurs locaux et sectoriels ont exprimé leur satisfaction quant à l'approche de mise en œuvre et la qualité des résultats de PARHAFS. Toutefois, le projet pourrait avoir une meilleure présence dans les espaces de concertation et de coordination pour diffuser et capitaliser sur les acquis. • Il existe une collaboration effective entre le projet et les autorités locales¹ et sectorielles² sur l'ensemble des composantes (Eau, Assainissement et Hygiène-WASH avec l'Office Régionale de l'Eau Potable et de l'Assainissement du Sud-OREPA Sud, Formation avec l'Institut National de Formation Professionnelle-INFP, Abris/GRD avec la Direction Général de la Protection Civile-DGPC et le Ministère des Travaux Publics Transports et Communication-MTPTC, Maisons TCLA avec l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics-	

¹ Personnes Elues par le peuple ou nommées par les autorités centrales pour desservir une section communale ou une commune.

² Personnes représentant un secteur donné au niveau local ou régional (protection civile, un ministère sectoriel, etc.)

UCLBP). Cependant, compte tenu des satisfactions relatives à la qualité des extrants, des efforts additionnels devraient être envisagés pour promouvoir et encourager l'institutionnalisation des acquis.

- L'équipe de mise en œuvre a été flexible à un certain niveau vis-à-vis des influences internes et externes. Cela peut être expliqué par les amendements apportés dans la portée et la durée du projet, la révision de certains résultats et indicateurs de performance et l'approche d'approvisionnement en matériaux importés en gros en réponse aux blocages et à la rareté pour assurer la continuité des opérations.
- PARHAFS a encouragé et promu la valorisation des ressources locales (matériaux et main d'œuvre disponibles) et l'achat de matériaux importés pour réduire les impacts sur l'environnement.
- Les coûts de construction des maisons TCLA étant plus importants que ceux des maisons habituelles au niveau local, à l'avenir, les communautés pourront faire pression sur les ressources locales et impacter l'environnement.
- Une proportion importante de femmes (plus de 40%) bénéficie des activités et résultats du projet à tous les niveaux. Cependant, il n'y a pas une stratégie de prise en compte du genre ni d'autres groupes de personnes à besoins spécifiques. Une faible présence de femmes au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet est constatée.

Résumé analytique de l'évaluation (partie prospective)

L'évaluation recommande à PARHAFS de:

- Renforcer les coopérations en cours avec certaines institutions étatiques à travers un appui dans ses secteurs d'intervention. Cela peut consister notamment en un accord avec l'INFP, en consultation avec le projet SQUAT, pour promouvoir la formation TCLA dans les écoles professionnelles pour l'enseignement des techniques de construction parasismique et paracyclonique valorisant les techniques, ressources et matériaux locaux.
- Discuter avec les organismes leaders de secteurs (Direction d'eau potable et Assainissement - DINEPA, la DGPC, l'UCLBP, etc.) avant de finaliser le document de projet - PRODOC de la phase II afin de prévoir les collaborations et efforts de consolidation et de mise à l'échelle dès la planification budgétaire. Cet exercice est envisageable avec des acteurs tels que la Banque Mondiale et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
- Utiliser comme lisse basse un bois plus dur ou traité par autoclave susceptible de résister contre les agressions extérieures (insectes ou champignons) en vue de renforcer la durabilité de la structure.
- Assurer une meilleure gestion de la durée des chantiers et plus spécifiquement la réduction du délai entre la mise en place de l'ossature en bois et la pose des tôles étant donné que la pluie tend à fragiliser la résistance des bois dans ces conditions. Cela devrait être renforcé par des dispositifs de suivi et d'évaluation de la disponibilité des matériaux fournis par les bénéficiaires et des chantiers alloués aux artisans pour réduire la durée de construction des maisons en facilitant les travaux dans les chantiers pour lesquels les matériaux locaux sont disponibles.
- Réviser les coûts soft et hard. En dépit de la qualité voulue et atteinte par le projet pour les constructions d'abris, les coûts peuvent être diminués. Sans tenir compte du personnel de supervision fourni par le projet et des logistiques, deux modules d'abris coûtent en moyenne 86,600 USD, soit 510 USD/m². Les blocs sanitaires (VIP) coûtent 27,000 USD en moyenne, à raison de 4,500 USD par siège. Ces coûts dépassent la moyenne pratiquée sur le marché (3,000 USD) alors que ces constructions reçoivent quand même un appui communautaire.
- Envisager de développer des partenariats avec les universités régionales en facilitant des stages et mémoires d'étudiants pour une meilleure appropriation locale des techniques et mesures promues par le projet. Des journées portes ouvertes et des visites guidées pourraient compléter ce processus.
- Intégrer des mobilisateurs sociaux pour faciliter le processus d'appropriation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises en matière de constructions sûres et de GRD. Cela renforcerait l'aspect communicationnel, la mobilisation sociale et l'engagement communautaire.
- Envisager des formations et de l'appui technique pour les gestionnaires d'abris en la planification, l'organisation, et la gestion d'activités génératrices de revenus étant donné qu'ils prévoient des activités de développement social dans les abris. Cela pourrait favoriser la disponibilité de ressources pour entretenir et faire fonctionner les abris voire renforcer les matériels existants.
- En consultation avec la DGPC, développer de la cartographie multirisque, pour les zones d'intervention qui n'en ont pas et mettre en place des EIC dans d'autres localités tout en renforçant les CLGRD en place, en établissant d'autres à travers une extension vers d'autres sections et communes et en facilitant des visites d'échange.
- Renforcer la synergie et développer des partenariats d'autres projets de l'Ambassade en appui au nexus humanitaire-développement. Des séances de travail et de réflexion devraient être envisagées pour analyser les options et définir les stratégies inter-projets (PAGAI, PROFISUD, SQUAT, RRC, PAGODE, REGLEAU) appropriées en lien avec le contexte, les zones de travail et les domaines précis de collaboration.
- Discuter le modèle d'abris multifonctionnels et les coûts associés (soft et hard) avec le Comité Thématique de la Gestion des Abris Provisoires-CTGAP et la DGPC tout en analysant davantage les mesures techniques et les possibilités de réduire les coûts et en sollicitant plus de synergie et de partenariat avec les partenaires et acteurs sectoriels susceptibles de favoriser une mise à l'échelle.

I. Introduction et contexte de l'évaluation finale de la phase 1

Depuis juillet 2018, l'Ambassade Suisse en République d'Haïti met en œuvre le Projet d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS) Phase 1 à travers son Bureau Projets Directs de Port-Salut. A travers cette phase 1, financée à hauteur de CHF 8,693,145.00 et mise en œuvre dans 6 communes : Port-Salut, Roche-à-Bateau, Coteaux, Port-à-Piment, Chardonnières et Les Anglais avec concentration dans 8 de leurs sections communales, PARHAFS se propose de contribuer à l'amélioration de la résilience de ces zones par la reconstruction d'habitats et la construction d'abris collectifs, la formation et le développement de compétences, et la gouvernance de la construction et de la préparation aux risques de catastrophes.

En effet, le passage de l'ouragan Matthew dans le Grand Sud en 2016 avait occasionné des dégâts importants au niveau de la région. Les familles affectées peinent encore à se relever pour reconstruire leurs maisons et renforcer leur résilience face aux chocs d'éventuelles futures catastrophes naturelles. L'Etat haïtien, notamment à travers les autorités locales, ne dispose pas les moyens de sa politique pour venir en aide à ces familles et mettre les services de base à la disposition des communautés victimes. Ainsi, aux côtés d'autres projets faisant partie de la stratégie de coopération Suisse en Haïti 2018-2021, PARHAFS constitue une réponse à cette réalité que vivent les populations des sections communales bénéficiaires. Il s'aligne à la thématique prioritaire prévention des catastrophes du message sur la Coopération Internationale de la Suisse 2017-2020. Il entend renforcer la résilience des populations affectées par l'ouragan Matthew et contribuer à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés.

Le projet est mis en œuvre dans un contexte difficile marqué par une situation socio-politique et économique très instable couplée à une situation sécuritaire et sanitaire délétère qui affecte la liberté de circulation des citoyens et des biens. En fait, plusieurs événements majeurs se sont succédé depuis le démarrage du projet en 2018 affectant ainsi le processus de mise en œuvre. De « Pays lock » en passant par Covid-19 et l'insécurité grandissante pour arriver au séisme et à la dépression Grace en août 2021, le projet a connu des moments difficiles obligeant l'équipe à réviser et adapter sa stratégie pour pouvoir mettre en œuvre les activités planifiées dans la documentation de projet (PRODOC). Les principales conclusions et recommandations d'une évaluation interne (auto-évaluation) conduite au cours du dernier trimestre de 2020 ont appuyé ses efforts d'adaptation, favorisé la révision de la PRODOC en mars 2021 et entraîné une extension de sa durée de mise en œuvre de 9 mois, soit jusqu'en mars 2022 en lieu et place de juin 2021.

C'est dans cette dynamique de mise en œuvre du projet PARHAFS, que l'Ambassade Suisse en République d'Haïti a engagé une équipe de consultants indépendants pour réaliser cette évaluation externe de cette première phase dans une perspective d'analyse de performances de façon holistique et d'orientation des actions de la phase II. L'objectif est de « dresser un bilan avec une analyse rétrospective et prospective sur les réalisations, les leçons tirées et les lacunes et défis présentés, et fournir une base pour la prise de décision sur la planification de la deuxième phase ».

A travers cette évaluation, le commanditaire veut identifier, d'une part, des pistes d'intervention pour consolider les acquis et capitaliser sur les expériences de la première phase et, d'autre part, de nouvelles actions favorables au renforcement de la résilience des populations locales dans les secteurs reconstruction et gestion des risques de désastres. Ceci, dans un souci de pérennisation des résultats du projet et de planification adaptée d'une stratégie de continuité responsable.

II. Description de PARHAFS

2.1. Concept et logique d'intervention .

La première phase du projet PARHAFS s'étend de juillet 2018 à mars 2022 et s'articule autour des thématiques : gestion des risques de désastres et reconstruction d'habitats incluant les aspects WASH,

abris communautaires et renforcement des capacités. Elle veut contribuer à l'augmentation de la résilience des populations en renforçant leurs capacités à faire face aux effets des aléas naturels sur l'habitat. Pour y arriver, ses actions se concentrent sur 3 principaux effets 1) permettre aux familles les plus vulnérables de reconstruire leurs maisons avec des dispositifs anticycloniques et parasismiques et aux communes de disposer des capacités pour une reconstruction d'habitats individuels plus sûrs, 2) favoriser l'accès accru des populations ciblées à l'eau et aux connaissances sur des bonnes pratiques d'hygiène, et 3) renforcer les capacités des communautés à mieux faire face aux aléas et gérer et réduire les risques de catastrophes.

Faisant partie du « domaine 1 (Gouvernance locale et décentralisation) de la Stratégie de Coopération Suisse en Haïti 2018-2021 », les interventions de PARHAFS sont organisées de telle sorte que les abris soient construits dans des sections communales qui ne bénéficient pas de maisons individuelles construites selon la Technique de Construction Locale Améliorée (TCLA) et/ou de « WASH ». Le projet priorise l'approche « Home Owner Driven » adaptée au contexte local tout en adoptant une stratégie communautaire participative et inclusive facilitant l'implication des bénéficiaires, acteurs et parties prenantes à tous les niveaux (local, communal, départemental et national) avec pour objectif d'assurer la durabilité, l'appropriation et l'institutionnalisation des acquis selon une logique de Nexus humanitaire-développement devant favoriser le passage des urgences humanitaires au développement durable de façon évolutive.

2.2. Disposition de mise en œuvre et acteurs impliqués

Le projet PARHAFS est financé et mis en œuvre par l'Ambassade Suisse en République d'Haïti à partir d'un sous-bureau à Port Salut assurant la conduite des opérations de terrain. L'équipe de mise en œuvre collabore avec les acteurs locaux dont les autorités locales, les parties prenantes et partenaires des secteurs de gestion des risques de désastres (GRD), reconstruction, formation et WASH. Des protocoles d'accord sont signés avec la DGPC et les mairies partenaires dans une dynamique de viabilisation des actions du projet et d'alignement aux directives et compréhension des autorités locales et sectorielles.

Au niveau local, une étroite collaboration est établie avec les autorités locales incluant le Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC), l'Assemblée de la Section Communale (ASEC) et la Mairie et les populations des communes et sections communales d'intervention tant dans la définition des critères de sélection des bénéficiaires que dans le processus de sélection. Le projet travaille avec la société civile à travers des fournisseurs, travailleurs, membres de la protection civile et le centre de formation de Port-à-Piment dans une perspective de renforcement des capacités, de transfert de connaissances et compétences et de capitalisation d'expériences. Des synergies sont établies avec certains projets de l'Ambassade Suisse intervenant dans les mêmes zones et/ou dans le même secteur d'activités pour répliquer les expériences à succès et valoriser les acquis. Le TEPAC, représentant direct de l'OREPA Sud/DINEPA au niveau des communes, a pris part activement aux activités touchant le domaine WASH.

Au niveau régional et national, PARHAFS travaille en consultation avec les directions et structures départementales et nationales impliquées dans les thématiques couvertes par le projet à l'instar de l'INFP pour ce qui concerne la formation professionnelle, l'UCLBP et le TPTC pour les constructions, l'OREPA Sud pour les aspects en lien au WASH, la DGPC pour tout ce qui concerne les abris et la gestion des risques de désastres, et le MPCE pour la planification stratégique holistique.

Il en résulte que le projet adopte une approche et des principes de travail en lien avec la stratégie de coopération suisse en Haïti 2018-21 basés sur les acteurs au centre, un nexus humanitaire-développement, et partir du local pour mettre en œuvre ses actions et atteindre les objectifs visés.

III. Méthodologie et procédure d'évaluation

3.1. L'approche d'évaluation

Le processus d'évaluation a suivi une approche à la fois quantitative et qualitative d'analyse du processus de mise en œuvre de la phase I et des résultats obtenus pour déboucher sur des actions à envisager lors

de la prochaine phase. L'examen des critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (Pertinence, Cohérence, Efficacité, Efficience, Durabilité, Impact), des synergies/nexus/partenariats, de la flexibilité vis-à-vis d'influences externes, des thèmes transversaux précisés dans les TDR s'appuie notamment :

- d'une part, sur des contrôles réflexifs. Les parties prenantes locales (sections communales et communes) et les bénéficiaires directs ont été interrogés selon leurs perceptions et leur compréhension des réalisations et de la qualité des résultats atteints au regard de leurs attentes.
- d'autre part, sur des entretiens conduits avec des cadres/professionnels du projet sur l'état de la situation, des efforts de synergie et de partenariat, la quantité et la qualité des résultats atteints, les éléments capitalisables, les perspectives d'amélioration lors d'un PARHAFS II, etc.
- Finalement, sur des échanges avec des autorités sectorielles (au niveau communal, départemental et national), d'autres projets financés par l'ambassade de suisse, des responsables de programmes au niveau de l'Ambassade Suisse, et des acteurs internationaux et nationaux incluant des bailleurs de fonds.

Il en résulte que l'analyse des contributions fournit la base théorique de la collecte et de l'analyse des données. L'évaluation examine certaines chaînes des résultats en détail pour détecter les résultats potentiels et réels, ainsi que la contribution effective du projet. En ce sens, les évaluateurs ont réalisé une analyse rétrospective à plusieurs niveaux pour supporter la dimension prospective de l'évaluation. Dans la mesure où la méthodologie pour les critères d'évaluation s'écarte ou suit une approche particulière, ceci sera précisé au début de chaque chapitre respectif.

D'une manière générale et en permanence, l'évaluation a appliqué une approche participative et inclusive impliquant la contribution de l'équipe du commanditaire et des parties prenantes clés pendant les phases de conception, de collecte, traitement et analyse des données, de discussions des résultats et de formulation des recommandations.

3.2. Méthode de collecte, traitement et analyse des données

L'évaluation a suivi les principales étapes interdépendantes suivantes détaillées dans **l'annexe B** présentant la méthodologie de l'évaluation.

Planification et organisation de la mission de collecte des données : l'équipe a analysé les documents existants et défini, en consultation avec le commanditaire, l'échantillon de parties prenantes et bénéficiaires auprès duquel les données seront collectées. De plus, des outils de collecte adaptés ont été préparés en fonction des catégories de parties prenantes à interviewer puis validés par le commanditaire préalablement au déploiement sur le terrain.

Répondants : au cours du processus de collecte, six groupes de répondants ont été consultés :

L'équipe interne de l'Ambassade : constituée, d'une part, de l'équipe du projet répartie en 4 groupes dont le management et les thématiques reconstruction/WASH, abris/GRD et gouvernance, formation et genre et, d'autre part, de trois responsables nationaux de programmes et d'un responsable du projet.

Les bénéficiaires directs et les acteurs GRD locaux : des groupes de discussions ont été animés avec 4 groupes de bénéficiaires des maisons TCLA et/ou WASH à Beaulieu/Roche-à-Bateaux, Rendel/Chardonnières, Vérone/Les Anglais et Lazare/Port-Salut et 4 groupes GRD incluant les EIC, CLGRD et CASEC de Dolian/Port-à-Piment, Condé/Coteaux, Douillette/Chardonnière et Barbois/Port-Salut.

Centre de formation de Port-à-Piment, artisans et ingénieurs municipaux : des entretiens individuels ont été conduits avec le directeur et un professeur-formateur du CDCSH et 3 ingénieurs municipaux des communes de Port-à-Piment, Chardonnières et Coteaux. Des groupes de discussions ont été animés avec 4 groupes d'artisans/ouvriers de Roche-à-Bateaux, Chardonnières, Les Anglais et Port-Salut.

Autorités locales : des entretiens ont été conduits avec les maires de Port-à-Piment, Port-Salut, Chardonnières et Coteaux, 2 CASEC et 1 ASEC de Lazare/Port-Salut.

Autorités sectorielles : au niveau départemental, les discussions ont été conduites avec les directeurs de l'OREPA Sud et du MPCE, le coordonnateur technique de la DPC Sud, l'Assistant directeur des TPTC, le responsable régional Sud de l'INFP et 2 techniciens de l'OREPA Sud travaillant avec les TEPAC.

D'autres parties prenantes, partenaires et acteurs des secteurs d'intervention de PARHAFS ont été interviewés incluant la DGPC, la Banque Mondiale, l'OIM, le CTGAP, etc.

Tout le processus de collecte des données a été accompagné par une observation critique lors des visites dans les zones d'intervention et des échanges avec les répondants.

3.2.1. Triangulation, traitement et analyse des données

Les données ont été triangulées à plusieurs niveaux (**voir annexe B**). Les biais des différents types de données ont été équilibrés et les conclusions ont été systématiquement triangulées en lien avec les expériences méthodologiques des évaluateurs pour valider les constats.

Les données collectées lors des entretiens individuels et des groupes de discussion ont été retranscrites, dépouillées, saisies et intégrées au fur et à mesure dans la matrice d'évaluation (**annexe C**) et analysées en séances multidisciplinaires où les membres de l'équipe d'évaluation conjuguent leurs compétences et expériences selon une démarche de complémentarité des analyses. Les transcriptions et les notes ont été systématiquement analysées selon le système de catégories établi et à la lumière des questions de recherche. Les données ont été exploitées de la façon suivante : 1) extraction pour chaque thème, de messages clés tels qu'exprimés par les répondants, 2) hiérarchisation de ces messages en fonction de leurs fréquences d'apparition dans chaque type d'entretien et dans l'ensemble, 3) comparaison entre les catégories de répondants, de façon à dégager les divergences et les convergences, 4) illustration des messages clés par un verbatim qui reflète la perception exprimée par les enquêtés puis analyse en profondeur des conclusions à partir des observations globales.

3.2.2. Limites de l'évaluation

Cette évaluation, à la fois sommative et formative, ne prétend pas imposer des solutions mais découle d'un processus participatif d'apprentissage devant permettre de trouver ensemble les meilleures options susceptibles d'optimiser la démarche d'exécution du PARHAFS II. Les analyses sont étayées à partir des critères d'évaluations préalablement établis.

Le contexte sécuritaire du pays a conduit à des difficultés logistiques qui affectent la disponibilité à temps de certains partenaires, parties prenantes et acteurs devant être interviewés. De plus, certains acteurs au niveau national ont rempli le questionnaire et d'autres n'ont pas été disponibles ni pour le remplir ni pour participer à un entretien. Cependant, cela n'affecte en rien la qualité de l'évaluation.

IV. Trouvailles et constatations

4.1. Dimension rétrospective

4.1.1. Pertinence.

D'une manière générale, la PRODOC révisée considère les politiques sectorielles des entités étatiques et le projet collabore directement avec leurs directions déconcentrées (DGPC, UCLBP, TPTC, INFP et DINEPA) sur la validation de documents et/ou les aspects opérationnels de la mise en œuvre. De plus, plusieurs constats permettent d'affirmer que PARHAFS répond aux besoins et priorités définis dans les documents de politiques et de stratégies soulignés dans la matrice d'évaluation (**Annexe C**). Quant aux groupes cibles, ils sont unanimes à reconnaître que le projet prend en compte leurs besoins et priorités post-Matthew.

Lors des ateliers d'évaluation, les communautés bénéficiaires affirment que les interventions de PARHAFS tombent bien à propos pour satisfaire leurs besoins réels et pressants (disponibilité d'abris, accès à un toit décent et accès à l'eau et des services d'hygiène et d'assainissement). L'unanimité est faite sur la pertinence des interventions et leur pleine adéquation avec les préoccupations des bénéficiaires. Les groupes cibles témoignent d'un engouement particulier pour le PARHAFS en dépit des autres priorités évidentes de sécurité alimentaire et d'activités génératrices de revenus pour répondre aux problèmes socio-économiques cruciaux (éducation, santé).

Finalement, le projet répond à un besoin de renforcer la résilience locale en adoptant une approche à la fois hard et soft. En effet, les populations sont régulièrement confrontées à des événements naturels qui éprouvent leur capacité à faire face à ces catastrophes. Des constructions plus résistantes adaptées aux pratiques locales, des formations en GRD et des constructions pour abriter ces populations avec des comités formés en ce sens, le développement et la mise à disposition d'un paquet technique à travers un centre de formation répondent parfaitement aux besoins des acteurs locaux et des institutions sectorielles.

4.1.2. Cohérence

Le projet PARHAFS s'accorde majoritairement aux orientations, normes et standards nationaux exprimés dans les politiques publiques des différents secteurs couverts par le projet. PARHAFS collabore étroitement avec : l'UCLBP qui, à travers la Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain, définit les principes, les objectifs, les stratégies et les paramètres clés qui guideront le programme de construction du logement et de l'habitat ainsi que le développement urbain ; la DINEPA qui exécute la politique de l'état dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement par le développement du secteur au Niveau National, régule le secteur et contrôle les acteurs ; l'INFP qui coordonne les activités de formation professionnelle en Haïti et délivre l'autorisation de fonctionnement des écoles de formation professionnelle publiques et privées ; la DGPC qui coordonne les actions devant mener à la gestion (prévention, préparation et réponse) des risques de désastres, répond et développe un relèvement post désastre durable et résilient ; le TPTC qui conçoit, définit et concrétise la politique de l'exécutif dans les domaines de travaux publics ; et le MPCE qui planifie et coordonne le développement.

Les principaux points faisant état de la cohérence sont les suivants :

- L'approche TCLA promue par le projet PARAFS s'aligne avec la stratégie de mise en œuvre des établissements humains et du logement en milieu rural et semi rural. Selon l'UCLBP, la régénération des connaissances et savoir-faire locaux vis-à-vis de l'utilisation des matériaux locaux doit être un élément clé de la promotion et de la revitalisation de la construction traditionnelle pour les générations futures. Elle met aussi en valeur le patrimoine et la culture. Aussi, le modèle de maisons TCLA inclut certains services inhérents au logement comme les toilettes et l'accès à un point d'eau. Bien plus, l'approche « Home-Owner Driven » est en parfaite adéquation avec l'approche construction gérée par la famille dont fait mention l'UCLBP dans sa Politique nationale du logement, et qui consiste à fournir une assistance financière et technique à une famille qui construit sa maison.
- Le développement et la validation d'un paquet technique (Formation théorique et pratique) relatif à l'approche TCLA est en lien direct avec la politique de l'INFP qui entend renforcer le savoir et le savoir-faire des professionnels et artisans haïtiens.
- En facilitant l'accès des ménages bénéficiaires à un système de collecte et de stockage d'eau de pluie et à une toilette décente, et en faisant la promotion à l'hygiène, le projet améliore en quelque sorte le service WASH qui est du ressort de la DINEPA représentée par l'OREPA dans le Sud et les TEPAC dans les communes.
- La construction des abris d'évacuation répond à un besoin de renforcement de capacités de résilience et s'aligne avec la politique du gouvernement en matière de protection des populations touchées par une catastrophe, laquelle politique est exprimée dans le plan national de gestion des risques 2019-2030 de la DGPC et le guide de gestion des abris d'évacuation de la CTGAP.
- Le statut du pays face aux risques naturels implique que les activités GRD du projet viennent en support au renforcement des actions et priorités nationales et locales. Ainsi, la construction des abris communautaires (multifonctionnels), les séances de formation pour les CLGRD, EIC et les CGAP sont donc prioritaires pour les acteurs locaux et notamment pour les stratégies et politiques nationales en termes de renforcement de capacités et de construction d'abris sûrs.
- Les autorités locales (Maires, CASEC et ASEC) ont confirmé que les actions de PARHAFS sont en cohérence et en adéquation avec leurs plans qu'elles n'ont pas les moyens de matérialiser.

- Des synergies directes sont développées avec d'autres projets de l'Ambassade dont le projet SQUAT dans la formation professionnelle avec le CFP de Port-à-Piment ; le projet RRC sur les outils GRD, les modules de formation des EIC et CLGRD, l'évaluation des risques d'inondation et mouvements de terrain à Lazare pour les TCLA, et l'évaluation de l'emplacement et des voies d'accès aux abris provisoires ; et PAGODE dans la gouvernance/concertation d'acteurs du Sud incluant un rapprochement avec le MPCE. Par ailleurs, certaines réflexions ont été produites en vue d'initier le nexus humanitaire-développement via d'autres projets de sécurité alimentaire et de filières agricoles comme le PAGAI et le PROFISUD. L'Ambassade étant à la fois l'exécutant et le bailleur de fonds, assure une certaine cohérence entre PARHAFS et ses interventions en Haïti.

4.1.3. Efficacité

Les entités du projet ont été assez flexibles pour replanifier certaines activités, les adapter aux circonstances externes et assurer la continuité de la mise en œuvre principalement par rapport à la COVID-19, au séisme du 14 août 2021 qui impactait fortement la péninsule du Sud, et au contexte socio-politique global et d'insécurité du pays. D'ailleurs, l'autoévaluation du projet a conduit à une révision de la PRODOC et une extension de la durée de 9 mois. De plus, avec les problèmes de disponibilité de matériaux importés au niveau des fournisseurs, le projet a adopté une stratégie d'achat en gros et centralisé.

Dans cette évaluation, l'analyse de l'efficacité des composantes s'est réalisée via l'évaluation du niveau de progrès des activités et aussi de l'évaluation des aspects sécuritaires, fonctionnels et techniques. A plus de 85% du temps écoulés (39/45 mois), les principaux accomplissements suivants peuvent être soulignés :

1. Niveau de progrès des résultats

- a) Le projet a complété à 71% le volet habitat (incluant 64% des maisons complètement terminées). Tous les artisans et les techniciens municipaux prévus ont pratiquement été formés. Les formations des bénéficiaires relativement à l'approche TCLA sont en progression à plus de 90%.
- b) Seulement 10% et 53% des latrines et citernes (systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie) sont complétés respectivement. Un peu moins de 17% des bénéficiaires ont été formés et 45% sensibilisés sur les bonnes pratiques d'hygiène en consultation avec les TEPAC.
- c) Parmi les 4 abris à construire, les travaux sont complétés à environ 90% incluant 2 qui sont achevés à 100% (Condé et Barbois). Le processus de mise en place et de renforcement des structures locales devant assurer la gestion et l'opérationnalisation de ces abris suit la même tendance en termes d'accomplissement avec une moyenne en dessous de 50%.
- d) La situation avant le projet était caractérisée par une méconnaissance des communautés en GRD. Leur niveau de vulnérabilité était substantiellement élevé, les pertes en vies humaines et pertes des biens et matériels s'en suivaient avec les catastrophes naturelles récurrentes. A l'aide des formations reçues, la construction des abris et la sensibilisation, la situation a changé en termes de temps de réaction des groupes cibles et de changement de comportements. Cela a pu être vérifié lors du passage des systèmes cycloniques Elsa et Grace et notamment le séisme du 14 août 2021.

Ces résultats ont pu être accomplis dans un contexte difficile marqué par des problèmes qui retardent l'exécution de certaines activités et du coup impactent la durée de mise en œuvre.

Soulignons que, certaines séances de formations pour les CLGRD, EIC et comités des abris sont à compléter, notamment le SIMEX (au niveau Abri et Communautaire), EDAB, les premiers secours principalement pour les EIC de concert avec la Croix Rouge, gestion des abris (protection, inclusion, sécurité et conflits).

2. Evaluation des aspects institutionnels, fonctionnels, sécuritaires et techniques

- a) A défaut de pouvoir vérifier que le projet a contribué à la mise en place d'une coordination entre les acteurs étatiques et les ONGs, PARHAFS a, tout au moins, mobilisé tous les acteurs étatiques à contribuer soit à la révision des activités du projet et la proposition d'éléments à renforcer (DINEPA, UCLBP) soit à des visites de terrain et des remarques de validation ou de demande de correction (DGPC, MPCE, MTPTC, DINEPA, Mairies). Le projet a, tout au moins, essayé de renforcer l'aspect institutionnel en encourageant et en mobilisant tous les acteurs et parties prenantes en vue de jouer leurs rôles et à s'impliquer dans la dynamique PARHAFS. C'est le cas des autorités locales et les ingénieurs municipaux à travers la supervision, l'INFP dans la validation des modules de formation, les autorités sectorielles (DINEPA, MPCE, DPC Sud) et le MPCE dans les visites et recommandations sur les abris et le volet WASH. Cependant, des efforts additionnels restent à faire pour impliquer certaines autorités sectorielles (OREPA Sud et MPCE) davantage en amont et d'appuyer le partage d'information à la fois au niveau national et départemental avec l'INFP par exemple.
- b) Les constructions réalisées (les maisons et abris) répondent (répondront) aux aspects fonctionnels, sécuritaires et techniques envisagées par le projet. En effet, les logements représentent des espaces décents qui protègent les familles bénéficiaires des intempéries et qui renforcent leur dignité humaine. Les bénéficiaires ont témoigné leur fierté à vivre dans une maison décente.
- c) Aussi, les maisons sont solides et sécuritaires en ce sens qu'ils peuvent résister à un certain niveau (non exceptionnel) de sollicitations de vents cycloniques et d'ondes sismiques. Les secousses du séisme du 14 août témoignent de cette capacité des maisons à résister. Les bénéficiaires savent aussi l'aspect sécuritaire que rêvait le logement en ce sens que, lors d'un séisme, leurs vies sont moins en danger que s'ils vivaient dans une structure plus lourde. Tout comme les maisons TCLA, les abris d'évacuation sont des infrastructures véritablement solides, paracycloniques et parasismiques, capables de résister à un ouragan majeur, et dont la conception peut répondre qualitativement à cette exigence. Ils sont construits en gabion avec leur charpente en toiture métallique (Acier galvanisé léger).
- d) Ensuite, tout en les renforçant, le projet PARHAFS valorise les bonnes pratiques locales et les matériaux locaux et en même temps il essaie de diminuer son impact négatif sur l'environnement. En effet avec la Technique TCLA, le projet revalorise une technique de construction qui n'est pas étrangère aux pratiques des populations bénéficiaires et la renforce avec des dispositions techniques parasismiques et paracycloniques.

4.1.4. Efficiences

Dans cette évaluation, l'analyse de l'efficacité porte sur la conformité dans l'utilisation des ressources du projet au regard des résultats et objectifs et la valeur ajoutée des mesures et solutions techniques adoptées.

1. Conformité dans l'utilisation des ressources du projet au regard des résultats

- Plusieurs éléments dont la mise en valeur de matériaux locaux (l'argile, une partie des bois utilisés pour les médiums A et B, roches calcaires et chaux etc.), la gestion directe des fonds de construction par le projet constituent une allocation stratégique des ressources en vue de l'atteinte des résultats. En effet, tout en contribuant à une bonne qualité des structures mises en œuvre, les matériaux locaux pour la plupart ne s'achètent pas ou reviennent à bon marché. Aussi, la gestion directe des fonds par le projet qui achète les autres matériaux et paie les artisans présente une certaine efficacité dans l'atteinte des résultats. En effet, en dépit du fait que l'approche voulait mettre les bénéficiaires au cœur de l'action, si les fonds de construction devaient être gérés par eux directement, il n'y aurait pas de garantie d'efficacité voire d'efficacité au regard des exigences techniques.
- L'espace aménagé pour les abris est en moyenne de 230 m² dont 170m² sont construits pour l'abri en tant que tel, les toilettes, le dépôt et des aménagements extérieurs. En dépit de la qualité voulue et atteinte par le projet pour les constructions d'abris, les coûts peuvent être diminués. Sans tenir

compte du personnel de supervision fourni par le projet (les salaires des ingénieurs et les logistiques ne sont pas inclus) et des contributions des populations locales, lesquelles contributions consistent à rassembler les roches de rivière et autres, deux modules d'abris coutent en moyenne 86,600 USD, soit 510 USD/m². Les blocs sanitaires (VIP) coutent 27,000 USD en moyenne, à raison de 4,500 USD par siège. Ces coûts sont en très dessus la moyenne pratiquée sur le marché alors que ces constructions reçoivent quand même un appui communautaire. En effet, le cout payé par rapport aux communautés périurbaines est aussi compensé par la qualité exigée par le projet et les coûts de transport liés à la construction. De plus, le coût moyen pratiqué par les firmes collaborant avec des institutions du secteur (référence DINEPA et UNICEF entre autres) varient autour de 3,000 USD par siège³ dans des zones rurales de plateau central et de l'Artibonite, zones avec une configuration similaires à PARHAFS. Ce coût inclut des points de lavage des mains et des structures de stockage d'eau.

- La DGPC n'a pas défini de standards en matière de coût optimal des activités supportant les efforts de gouvernance en GRD. Dans le cadre du PARHAFS, les coûts (\$80.000) associés à la mise en place et au renforcement des structures locales de GRD sont évalués à environ 60% des coûts nécessaires à la construction et l'aménagement d'un abri multifonctionnel (déjà élevés). L'évaluation estime que les coûts sont relativement trop élevés au regard du contexte local, malgré qu'il y ait un certain engagement communautaire. Cela rend difficile la reproduction de l'expérience au niveau local. Par conséquent, PARHAFS devrait envisager de réviser ses coûts pour faciliter la réplcation.

2. Coûts des maisons TCLA

L'analyse des maisons TCLA se fait à quatre niveaux :

- En comparaison à une maison en maçonnerie chaînée qui peut procurer tout au moins un même niveau de résistance : une maison en maçonnerie chaînée coûte plus chère qu'une maison TCLA. Le coût de revient unitaire (100 USD/m² environ) de la construction des maisons TCLA au projet (sans tenir compte du coût lié au personnel et de l'apport communautaire) est inférieur à celui d'une construction chaînée (au moins 250 USD/m² dans les zones périurbaines et encore plus dans les zones reculées comme celles d'intervention de PARHAFS). En effet, en plus d'exiger sept à dix fois plus de ciment et 5 fois plus d'acier, la maison en maçonnerie chaînée exige du sable de bonne qualité, ce qui n'existe pas dans les zones ciblées pour la construction des maisons TCLA. Par conséquent, une telle maison reviendrait de loin plus cher compte tenu des couts des matériaux et de transport ;
- En comparaison aux maisons traditionnelles : une maison TCLA peut coûter et de fait, coûte plus cher que les maisons traditionnelles compte tenu des dispositions de résistance prises dans ce type de maisons. Les contreventements (Croix St- André) et les arrêtes comme dispositifs sécuritaires contribuent à alourdir le coût des maisons TCLA, étant donné qu'ils augmentent entre autres la quantité de bois et de planche utilisée. Beaucoup de bois importés sont utilisés pour renforcer la structure. Par conséquent, le capital investi est de loin au-dessus des moyens des bénéficiaires.
- En comparaison à une autre expérience TCLA : l'équipe d'évaluation a pu discuter avec l'Association des Cadres pour la Protection de l'Environnement (ACAPE) qui avait bénéficié d'un financement de MISEREOR en 2016 pour construire une maison pilote TCLA à Laborde (Sud) et aussi former les cadres de l'association dans la technique TCLA à l'issue du cyclone Matthew. Cette construction a été évaluée à 100 USD par m² ; tout inclus. D'un côté, ACAPE a intervenu dans une zone accessible avec une configuration différente des zones de PARHAFS qui sont reculées. Ainsi, dans des conditions similaires à PARHAFS, le coût aurait été augmenté de 25% à 50%. De plus, de 2016 à date, les prix des matériaux (bois et planche) ont connu une augmentation importante. D'un autre côté, PARHAFS a encouragé et favorisé une forte participation et implication locales ; ce qui contribue à réduire les coûts réels tout en augmentant ceux dits supplétifs. De ce fait, l'évaluation juge les coûts comparables étant donné que, d'une part, les zones de PARHAFS sont difficilement accessibles, d'autre part, il y avait une contribution locale.

³ Modèle semblable à celui construit par le projet.

- Par rapport à certains facteurs qui contribuent à augmenter le prix des maisons directement ou indirectement : si nous ne pouvons pas confirmer que le projet achète significativement plus cher que la communauté (comparaison d'un bon d'achat du projet à un proforma d'un particulier de la communauté en ajoutant un coût raisonnable pour le transport), le projet n'a tout au moins pas pu négocier/ planifier un prix préférentiel qui tamponne la fluctuation rapide des prix sur le marché national. Lors des entrevues, un fournisseur a confirmé qu'il aurait pu vendre à meilleur prix au projet si les responsables lui avaient facilité la possibilité de se procurer un stock plus important. En fait, les prix d'achat du fournisseur augmentent d'une semaine à l'autre sur le marché national impliquant une augmentation à un rythme proportionnel du prix de revente au projet.

En effet, PARHAFS peut encore diminuer ses coûts en jouant sur certains facteurs comme la stabilisation du prix des matériaux chez les fournisseurs, un meilleur suivi de la contribution des bénéficiaires qui impliquera une réduction considérable du temps de construction. Si le projet arrive à sécuriser un stock plus important chez les fournisseurs, ces derniers ont l'obligation de fournir les matériaux dans les prix convenus même si les coûts changent sur le marché de Port au Prince ou des Cayes. En plus, un meilleur suivi des chantiers comme la distribution de chantiers alimentés en matériaux à temps (certains bénéficiaires se plaignent d'avoir les matériaux mais les artisans ne sont pas disponibles alors que d'autres artisans se plaignent de ne pas avoir de chantiers alimentés pour travailler) aux artisans disponibles peut réduire entre autres la durée des chantiers et par conséquent le coût du projet.

4.1.5. Durabilité

Après l'intervention du projet PARAFS, ses composantes continueront à produire des bénéfices au profit des bénéficiaires directs et indirects des communautés cibles. Le projet revêt à la fois d'une viabilité technologique, économique et financière, d'une durabilité institutionnelle, environnementale et sociale, d'un renforcement des capacités locales.

1. Viabilité technologique

Avec la TCLA, PARHAFS n'a pas importé une technologie totalement étrangère et dont le savoir, le savoir-faire et les matériaux seraient externes aux communautés bénéficiaires. Au contraire, il a mis l'accent sur la revalorisation des pratiques inhérentes aux communautés, a utilisé et valorisé des matériaux locaux, a renforcé le savoir des artisans des communautés bénéficiaires. Une bonne combinaison de ciment, de terre, de chaux et l'usage de bois locaux et étrangers représente la technologie développée dans l'approche TCLA.

Les modèles de toilettes ne sont pas compliqués ni étrangers aux communautés. Ce sont des Ventilated Pit latrines avec les parois de la superstructure faites d'une liane très bien tissée par des artisans locaux.

Ces techniques promues par PARHAFS ont l'avantage de permettre aux bénéficiaires d'avoir recours à des ouvriers locaux formés mais aussi à leurs capacités d'assurer eux-mêmes l'entretien et les réparations à faibles, voire sans coûts. Cela aura des retombées positives sur la durée de vie et les efforts à déployer.

2. Viabilité économique et financière

En dépit du fait que les ressources financières allouées aux constructions sont au-dessus de la capacité financière des bénéficiaires (ce qui est conforme à la logique du projet), le coût des constructions est abordable au regard de la sécurité et du bien-être procurés. L'usage de certains matériaux locaux qui n'ont pas nécessairement une valeur marchande comme la terre et des roches et bois locaux et qui sont pratiquement disponibles à tout moment dans les localités, la possibilité de réutiliser les bois importés (dans une certaine mesure) confèrent un caractère économique et financier durable au projet.

3. Durabilité institutionnelle et renforcement des capacités

L'ancrage institutionnel et le renforcement des capacités constituent un aspect important des composantes du projet. L'implication des différentes institutions qui sont liées au projet a contribué à un meilleur impact. Par exemple, la partie WASH a été mieux intégrée à la suite de remarques de l'UCLBP et

de la DINEPA ; des recommandations du MPCE, de la DPC Sud et des TPTC ont été adoptées ; une collaboration a été développée avec INFP qui a validé le programme de formation professionnelle.

Les autorités locales sont restées des partenaires privilégiés du projet et ont exprimé leur satisfaction quant à leur participation effective dans le processus de mise en œuvre. Les ingénieurs municipaux ont été non seulement formés mais aussi ont participé pour la majorité dans les activités de supervision, ce qui renforce les pratiques et habitudes des mairies comme parties prenantes dans les projets.

PARHAFS a adopté l'approche TCLA et formé les différents acteurs, selon leur degré d'implication et leurs rôles à jouer dans la mise en œuvre. Les propriétaires des maisons, les artisans réparateurs et constructeurs, les ingénieurs municipaux ont tous reçu des formations appropriées. Le projet a formé des formateurs et enclenché une initiative de mise à disposition de la formation aux jeunes qui voudraient se former dans la technique TCLA à travers un centre de formation à Port-à-Piment. Les artisans, les formateurs du centre de Port-à-Piment, les propriétaires et les ingénieurs municipaux ont tous témoigné leur satisfaction de la qualité des formations et des contributions dans leur savoir et savoir-faire. Ces nouvelles connaissances et aptitudes influenceront à coup sûr les pratiques futures dans les zones qui ont été ciblées voire les localités avoisinantes.

Sur le plan de la GRD, l'établissement des structures locales répondant aux exigences de la DGPC, les séances de formation ciblées, l'assistance à la protection civile, la coopération avec les autorités locales peuvent aider à maintenir les résultats par les partenaires eux-mêmes. En revanche, il manque un lien communicationnel entre les comités locaux et le comité communal, notamment entre les membres des comités locaux (échanges d'expériences) à ce niveau, même s'il faut reconnaître que cette dynamique a été un peu développée pour les abris.

Les modules développés en lien avec la GRD ont permis un développement intéressant des capacités au sein des groupes cibles. L'approche multifonctionnelle des abris communautaires dépassant l'idée des abris provisoires en vigueur sur le territoire national peut être vulgarisée au niveau national et être reprise par d'autres acteurs œuvrant dans le domaine GRD. Cette idée a d'ailleurs été exprimée par la DGPC qui pense qu'il faudrait aller vers cette pratique au lieu d'utiliser des écoles, églises ou autres espaces dédiés à d'autres fins comme abris communautaires.

Cependant, il reste encore un cheminement important à effectuer pour appuyer la DGPC dans la mise à échelle des expériences des abris communautaires multifonctionnels, notamment celle des modules de formations adaptés aux acteurs locaux élaborés par le projet, d'autant plus que ces documents de formation ne sont pas encore validés pour être utilisés au niveau du système national de GRD.

Par ailleurs, il faut souligner que les comités fraîchement créés ne sont encore assez solides, d'autant plus que les leçons apprises ne sont pas documentées suivant un processus itératif. En absence d'actions consécutives, il sera difficile de bien consolider le processus d'institutionnalisation. En effet, l'étape de consolidation s'avère nécessaire.

4. Durabilité environnementale et sociale

Le projet a cherché à minimiser son impact sur l'environnement. En effet, compte tenu du fait que la technique de construction TCLA utilise beaucoup de bois, le projet a opté pour l'utilisation de bois importés en vue de ne pas contribuer au déboisement et par ricochet impacter négativement l'environnement. Avec l'implication favorisée par la stratégie « Home Owner Driven » et le savoir et le savoir-faire mis à disposition des propriétaires et ouvriers dans les techniques de construction de PARHAFS, l'approche TCLA jouit d'une certaine acceptation et d'une appropriation locale nécessaires à sa réplication dans le temps et l'espace.

Par leur nature, les interventions WASH devraient en principe contribuer à la sauvegarde environnementale et sociale. Il ne s'agit pas de réalisations pouvant engendrer des impacts négatifs sur le plan environnemental et social. L'arrêt de la défécation à l'air libre, le recueil de l'eau de pluie sont entre autres des activités qui contribuent à la durabilité environnementale et sociale.

La valorisation du savoir et savoir-faire locaux tout en les renforçant garantit une durabilité. Il s'avère notamment que les comités de gestion des abris s'engagent à l'entretien des infrastructures construites. Cela requiert des compétences techniques (renouvellement des membres des comités) et des moyens financiers. Le manuel d'entretien des abris, adapté aux capacités locales, est un outil important pour la durabilité et la viabilité des résultats de l'action.

4.1.6. Impact

1- Effets positifs du projet

Les compétences en construction sont renforcées dans les communautés : Le projet a contribué à renforcer les compétences techniques dans les communes ciblées. En effet, 14 techniciens municipaux et 175 artisans ont été formés dans la construction de bâtiments parasismiques et paracycloniques utilisant des matériaux locaux. Cette formation sera aussi disponible à des générations futures via le centre technique qui aura à former des dizaines de professionnels dans cette approche TCLA. Même les propriétaires peuvent aussi mieux contribuer, renforçant ainsi à la fois les aspects fonctionnels et techniques.

La promotion de modèles de constructions plus sécuritaires : En plus de former les gens, le projet a introduit des modèles de constructions parasismiques et paracycloniques dans les communautés. Les nouvelles dispositions sécuritaires influenceront à coup sûr les constructions futures surtout après l'expérience du séisme du 14 août qui a eu très peu d'impact négatif sur les maisons construites avec cette technique et du même coup témoigné de la capacité des structures à résister. Les contreventements et les arrêtes entre autres sont des dispositions sécuritaires dont les techniciens ne se passeront plus selon leurs témoignages.

La promotion de matériaux locaux dans la construction : L'approche TCLA a fait la promotion de matériaux locaux dont la plupart n'avaient pas de valeur marchande. Cette approche a valorisé l'argile (terre de taille fine) et a montré aux constructeurs comment ils peuvent réussir à construire des bâtiments solides en utilisant des matériaux locaux. Aussi, l'usage de la liane tressée comme parois de la superstructure a mis en valeur ce savoir-faire.

La promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement : le projet aura contribué à changer le comportement d'une frange de la population. En effet, en plus des formations, les disponibilités de toilettes aux ménages vont certainement contribuer à diminuer la défécation à l'air libre.

Injection d'un capital financier dans la communauté : L'utilisation d'une partie de la main d'œuvre locale qualifiée a eu l'effet d'injecter de l'argent dans les communautés bénéficiaires.

Changement de comportement en matière GRD : par la formation et la sensibilisation, des bénéficiaires témoignent d'un changement de comportement lors du déclenchement des alertes et les mesures à adopter. Le projet renforce notamment la confiance des bénéficiaires et des artisans en la capacité des structures à répondre aux sollicitations en cas de catastrophes telles que séisme, cyclones et autres, laquelle résistance a été testée par le séisme du 14 août et les derniers systèmes cycloniques suivant les dires des populations. D'où, leur comportement favorable à l'application des mesures techniques proposées par le projet.

Appropriation de l'approche PARHAFS : le séisme du 14 août 2021 a été l'occasion pour PARHAFS de faire ses preuves en prouvant la résistance technique, l'utilité et la fonctionnalité des maisons TCLA et abris que les communautés ont d'une manière générale résisté bien que des maisons limitrophes aient été sérieusement touchées. En plus de l'assistance en GRD, très appréciée au niveau local, cela a renforcé la confiance des gens dans les acquis de PARHAFS. De plus, compte tenu du fait que PARHAFS vise particulièrement les zones très vulnérables, reculées, difficiles d'accès, les retombées ont contribué de façon effective à son appropriation par les populations rurales bénéficiaires qui se considèrent comme des oubliés de l'Etat et d'autres acteurs.

Perspectives d'institutionnalisation et de reproduction des acquis de PARHAFS: les autorités locales et sectorielles rencontrées ont tous témoigné de la qualité des interventions de PARHAFS et souhaitent qu'elles soient mises à l'échelle et promues par d'autres acteurs. Les ingénieurs ont une meilleure compréhension de certaines techniques et se disent prêts à les appliquer pour les mairies. Les modules de formation validés par l'INFP sont à disposition du CFP de Port-à-Piment qui démontre un grand intérêt à les enseigner et les diffuser. L'OREPA Sud a contribué dans les modèles de latrines et de systèmes de collecte et de stockage d'eau utilisés par PARHAFS et encourage leur adoption au niveau du département. La DGPC et le CTGAP se disent très favorables tout en encourageant la construction de bâtiments dédiés spécifiquement à être utilisés comme abris mais à usage multiple contrairement à des bâtiments (écoles, églises, etc.) servant d'abris généralement. Le MPCE, la DPC Sud et le MTPTC sont très favorables à une mise à l'échelle et une plus grande adoption des techniques de construction sûre par les acteurs d'autant plus que leurs recommandations ont été prises en compte.

Cependant, en termes de transformations éventuelles à l'échelle, une campagne de partage de connaissances et d'expériences, au plus haut niveau du SNGRD, de la table départementale et à travers le CTGAP, avec un plus large public et une dynamique de communication ciblée sur les bonnes pratiques et leçons apprises dans le cadre de PARHAFS pourraient davantage favoriser des transformations au-delà des zones géographiques (localités) d'intervention du projet grâce aux mesures techniques de reconstruction.

2- Impacts des activités en lien au WASH

Les conditions WASH dans une communauté s'apprécie à travers des indicateurs spécifiques pour le service en eau et celui en assainissement qui indiquent le niveau global de service. Les indicateurs du service de l'eau sont la quantité d'eau disponible aux utilisateurs en litre par personne par jour, la qualité, la distance par rapport à la source et le temps d'attente.

Si le projet ne peut se vanter d'avoir assuré une eau d'une bonne qualité aux bénéficiaires, en dépit du fait qu'il a sensibilisé sur le traitement de l'eau, il a d'emblée assuré la disponibilité d'une certaine quantité d'eau chez les bénéficiaires, réduit la corvée de l'eau et le temps d'attente en diminuant ainsi le nombre ménages qui dépendaient totalement des principales sources qui existaient avant. En effet, les témoignages des bénéficiaires, conformes aux informations partagées par les ingénieurs du projet, confirment que tous ceux qui ont bénéficié des réservoirs avaient un accès difficile voire très difficile à l'eau.

Quant au service à l'assainissement, il est mesuré par la disponibilité des toilettes (accès), l'adaptabilité des toilettes aux besoins des populations qui veulent les utiliser sans contrainte (usage), la fonctionnalité des toilettes dans le temps (fiabilité) et l'adaptabilité des infrastructures sanitaires à l'environnement dans lequel elles sont implantées (respect de l'environnement). Tous les bénéficiaires ont témoigné soit qu'ils n'avaient pas accès à une toilette chez eux, soit l'infrastructure dont ils disposaient n'était pas fiable voire non utilisable par une partie du ménage avant les interventions du projet. Dans ce cas, ils avaient de la difficulté pour déféquer surtout lorsqu'il pleuvait étant donné qu'ils n'avaient pas une latrine sécurisée et dotée d'un siège et d'un toit.

Si nous ne pouvons pas parler d'un meilleur niveau de service en assainissement, PARHAFS a pour le moins contribué à augmenter la couverture en toilettes dans les zones touchées par le projet, ce qui est le premier facteur vers un service sûr en assainissement. Aussi, les bénéficiaires, les femmes en particulier, avaient témoigné de leur fierté à pouvoir désormais utiliser des toilettes fiables avec l'intervention de PARHAFS.

3- Les éventuels effets négatifs du projet

En dépit de l'effort du projet, certains effets négatifs peuvent ou pourront découler des interventions.

Impact sur l'environnement : L'approche TCLA utilise beaucoup plus de bois qui constitue la base de la solidité de la structure. S'il est vrai que la TCLA sera utilisée dans le futur, il est aussi certain que la pression de la demande en bois sera faite sur l'environnement immédiat des zones du projet. Aussi, la chaux utilisée dans la TCLA est réalisée à l'aide de bois. Par conséquent, le projet aura induit une sollicitation plus importante des ressources en bois. D'où la nécessité de sensibiliser et communiquer sur les aspects environnementaux.

Latrinisation aux Anglais : PARHAFS pourrait être interprété à tort, surtout à Véronne (commune des Anglais) comme un projet dont une composante est la latrinisation, ce qui consiste à construire des toilettes familiales. Une telle compréhension peut dans le futur nuire à la mise en œuvre de l'ACAT qui est l'approche promue par la DINEPA en vue de porter les familles à construire leurs propres latrines.

4.1.7. Équité du genre et inclusion sociale (GEIS)

PARHAFS a fourni des efforts pour favoriser et faciliter la prise en compte du genre et l'inclusion sociale. Les femmes représentent plus de 40% des bénéficiaires et participent à tous les niveaux incluant dans les structures GRD et les artisans (même à une très faible proportion). Leurs besoins ont été pris en compte dans la construction des abris dans la mesure où les composantes (toilettes et douches) ont considéré la séparation des sexes. De plus, les personnes à mobilité réduite ont été aussi considérées à travers des rampes d'accès construits à l'entrée des toilettes, douches et abris.

En effet, les besoins des femmes et personnes à besoins spécifiques ont été pris dans la conception du projet même s'il n'y a pas de stratégie particulière en ce sens étant donné qu'elles font souvent partie des groupes les plus vulnérables. Pendant le processus de mise en œuvre, aucune activité spécifique n'a été réservée aux femmes tant dans le processus de sélection que dans la mise en œuvre à l'exception d'un nombre de femmes à former mais complété à 25%. Des critères d'éligibilité et d'inclusion ont été définis soulignant la priorité qui pourrait être accordée aux femmes chef de ménage et aux femmes enceintes et allaitantes. Cependant, il n'est pas clairement défini comment intégrer les femmes et les groupes à besoins spéciaux dans les activités du projet. En plus, même si des cibles ont été définies, aucun indicateur, activité ni résultat n'est formulé en ce sens. Par ailleurs, il faut souligner que l'ajout des aspects WASH, particulièrement la collecte et le stockage d'eau de pluie, est très favorable aux femmes considérant le contexte haïtien où les femmes et les enfants ont la charge du transport de l'eau dans les maisons.

Quant aux artisans recrutés et formés, les femmes rencontrées n'étaient pas retenues sur la base d'un critère particulier et n'ont pas été traitées différemment par rapport aux hommes. C'est aussi valable pour les femmes bénéficiaires et celles ayant participé dans les structures locales de GRD. Relativement à l'équipe du projet, la proportion de femmes impliquées est peu importante et devrait être renforcée.

4.1.8. Gouvernance sectorielle au niveau local

D'une manière générale, PARHAFS n'a pas trop d'implication dans les espaces régionaux de concertation et de gouvernance sectorielle. Des efforts ont été déployés au fur et à mesure mais doivent être renforcés. PARHAFS a intérêt à collaborer davantage avec le MPCE qui coordonne les efforts au niveau du département et qui est satisfait de la contribution de l'Ambassade en général. Certes, le projet a un accord avec la DGPC, mais dans le Sud, l'équipe devrait être plus proactive avec la DPC Sud en l'impliquant en amont et en l'approchant dès la planification. Avec l'INFP, le problème de communication existant entre le central et le niveau départemental n'est pas sans conséquence sur la perception de l'équipe départementale qui considère que le projet la néglige. D'où le besoin d'une meilleure concertation au niveau départemental. De son côté, l'OREPA est consciente qu'elle est informée globalement mais souhaite une meilleure structuration de la collaboration notamment avec l'implication des TEPAC et certaines interventions spécifiques que le projet pourrait envisager à l'instar de celles en cours à Véronne.

Au niveau local, le projet a contribué à la gouvernance locale du secteur GRD à travers la mise en place des structures locales devant appuyer la construction des abris et assurer leur gestion. De plus, les CLGRD établis en consultation avec la coordination technique départementale du Sud ont permis l'association des

autorités locales avec des membres de la société civile au bénéfice de la GRD. Quant aux aspects reconstruction et WASH, l'appui technique mis à disposition des ingénieurs municipaux pour renforcer leurs capacités et favoriser leur participation dans la supervision des travaux est un élément important pour l'avenir étant donné que les mairies ont maintenant une meilleure capacité technique pour coordonner les activités de construction sur leur territoire mais aussi assurer le vis-à-vis par rapport aux acteurs intervenant dans leur commune. De plus, avec les formations mises à disposition du CFP de Port-à-Piment, ce centre de formation professionnel pourrait à l'avenir assurer le leadership de la formation axée sur l'approche de construction TCLA au niveau de la zone en développant des synergies avec d'autres écoles et centres professionnels qui seraient intéressés à cette technique de construction.

4.1.9. Synergie et partenariat

Une bonne synergie et un partenariat effectif sont développés avec les acteurs locaux, régionaux/départementaux et nationaux. Au niveau local, les autorités (Maires et CASEC) ont exprimé leur satisfaction à l'unanimité quant à la collaboration en cours à l'exception de Chardonnières qui serait plus favorable à des actions plus proches du centre-ville étant donné que selon le maire, toutes les activités économiques de Rendel se font à Port-à-Piment. Au niveau régional, tous les acteurs rencontrés admettent qu'ils sont non seulement au courant des activités du projet mais la plupart ont fait des visites et des recommandations qui ont été prises en compte. C'est le cas de l'OREPA pour les systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie et toilettes, de la DGPC départementale, du MPCE et du TPTC sur l'abri de Barbois et de l'INFP quant à la démarche devant conduire à la certification des formations professionnelles. Au niveau national, le projet travaille en partenariat avec les ministères sectoriels ou les directions notamment DGPC, l'UCLBP, le TPTC et l'INFP. Cependant, concernant INFP, le projet a surtout collaboré avec le niveau national qui devrait en principe informer le niveau départemental. Cela crée du mécontentement étant donné le manque de communication entre les régions et le national sur le dossier de certification complété directement avec Port-au-Prince sans aucun retour du projet.

Au niveau des sections communales de PARHAFS, il y a de rares intervenants sinon que MSF et des groupes locaux. Donc, il n'a pas développé de synergie et partenariat effectifs à ce niveau. Aux Anglais, le projet a assuré une continuité des actions en intégrant des latrines et systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie dans des maisons dont les toitures ont été réparées par la PADF. Relativement aux autres projets de l'Ambassade, certaines synergies ont été développées mais une plus grande concertation reste à envisager dans une perspective de renforcer l'approche holistique qui devrait être adoptée et promue.

Cependant, PARHAFS pourra rechercher à développer des synergies et partenariats avec d'autres acteurs sur la base de ses réalisations qui suscitent de l'intérêt et qui méritent d'être mieux exposées. Par exemple, la Banque Mondiale a des interventions dans le Sud et reste ouverte pour envisager ou pas des possibilités de partenariat ou de synergie avec PARHAFS II. L'OIM de son côté, encourage les abris multifonctionnels et propose une plus large discussion au niveau du CTGAP pour mieux aborder les options de collaboration.

4.1.10. Flexibilité vis-à-vis d'influences externes

Avec les contraintes liées au blocage des voies publiques et d'insécurité quasiment permanente à Port-au-Prince, PARHAFS a envisagé l'achat en gros tout en s'assurant que les fournisseurs locaux resteront des parties prenantes du processus. Après le tremblement du 14 août, le projet a revisité les maisons et abris. Compte tenu des difficultés de mise en œuvre en lien avec la COVID-19 et les crises sociopolitiques répétées, PARHAFS a donné suite à des recommandations de l'autoévaluation proposant une extension et des révisions substantives dans les indicateurs de performance, activités et résultats du PRODOC.

4.2. Dimension prospective

Se basant sur les trouvailles et observations faites sur le terrain, la dimension prospective est ainsi considérée pour une consolidation des acquis et la planification d'un PARHAFS II :

Composante reconstruction Habitats/Abris

- Des discussions techniques lors des visites avec les directions sectorielles devraient être consolidées et les recommandations des partenaires validées avec des feedbacks sur leur prise en compte. Donc, envisager un retour vers les acteurs pour donner suite à une visite ou une réunion.
- Dans une perspective d'action intégrée, le projet devrait planifier en amont avec les institutions et structures départementales avant de passer à la phase opérationnelle. Par exemple, après discussions avec UCLBP, DPC et TPTC sur les maisons et abris, le projet pourrait discuter de l'intégration du volet WASH avec l'OREPA Sud qui a souligné qu'il a été contacté après le montage et le financement et suggère que les projets soient discutés pendant la conception en vue de s'assurer de l'alignement avec les politiques et directives des différents secteurs.
- En dépit du fait que le projet a cherché à diminuer de façon considérable la tendance à la coupe des arbres, il est un fait que les maisons TCLA nécessitent plus de bois et que les prochaines initiatives privées de constructions viseront les arbres locaux. Aussi, la chaux se fait aussi à base de bois. L'enseignement d'une technique améliorée de production est à envisager dans une prochaine phase afin de diminuer l'impact négatif que pourra avoir le projet à la suite de l'adoption par les communautés des nouveaux dispositifs de sécurité dans les maisons.
- Selon les artisans constructeurs, le bois utilisé pour la lisse basse des maisons TCLA peut constituer un maillon faible. Par conséquent, l'utilisation d'un bois plus dur comme « bois Campêche, Capable, Bois Ple ou l'Acajou » comme lisse basse pourrait renforcer la durabilité de la structure. Aussi, le projet peut chercher à utiliser, rien que pour la lisse basse, des bois traités en conséquence. Le traitement autoclave, par exemple, sert à protéger le bois des agressions extérieures, comme les insectes ou les champignons auxquelles il est exposé sous certaines conditions d'utilisation, comme une terrasse ou un bardage. Ainsi, ce traitement permet de renforcer fortement la durabilité du bois allant jusqu'à plusieurs décennies.
- Un certain retard est observé entre la mise en place de l'ossature en bois et le revêtement de tôle. La pluie tend à fragiliser la résistance des bois. Il serait donc intéressant de réduire le plus possible le délai entre la mise en place de l'ossature en bois et la pose des tôles.
- En vue de réduire la durée de construction des maisons, celles-ci devraient être allouées aux artisans après que les chantiers aient été alimentés, ce qui a pour effet de ne pas retarder des chantiers déjà alimentés parce que les artisans auxquels ils ont été alloués ne sont pas disponibles alors que d'autres artisans attendent et que leurs chantiers ne sont pas encore alimentés.
- Le projet pourra aussi former les artisans sur la gestion de chantier. En effet, certains se sont plaint du fait que les émoluments ne sont pas adéquats. Assez souvent cela est dû au fait que les chefs de chantiers ne savent pas comment mener efficacement un chantier. Cette formation inclura une composante devis et métrés et calculs de rendement journalier des intervenants sur le chantier.
- PARHAFS pourrait mieux disséminer ses résultats et acquis au niveau des groupes thématiques et auprès des acteurs en général dans une dynamique de recherche de partenariat/synergie et d'institutionnalisation de l'approche de construction des Abris multifonctionnels et maisons TCLA. Des acteurs du secteur et/ou des zones d'intervention de PARHAFS restent ouverts aux discussions pour envisager ou pas des collaborations. C'est le cas de la Banque Mondiale et de l'OIM. Le projet peut se capitaliser sur son accord avec la DGPC, sa coopération avec INFP et sur le CTGAP pour promouvoir son approche et ses mesures techniques et analyser les possibles options avec les acteurs en consultation avec les autorités sectorielles pour une institutionnalisation future.

Composante Abris / GRD

A ce niveau, il serait intéressant de développer une vision globale sur le SNGRD tout en réalisant des activités à l'échelle locale. En effet, il est nécessaire de renforcer le partenariat avec la DGPC pour :

- Un appui au développement de stratégies et technologies pour la réduction des vulnérabilités des populations les plus à risques (à forte concentration) en se basant notamment sur des mesures concrètes par rapport au risque sismique prioritairement, en tenant compte de l'approche basée sur le genre.

- Un appui au développement d'outils et méthodes dans les domaines de la connaissance des risques/analyse des aléas, la planification des mesures de réduction de risques, de conception et dimensionnement d'ouvrages de protection en consultation avec le projet RRC incluant la promotion auprès des acteurs clés de la GRD en Haïti.
- Aider au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures de protection civile aux échelles prioritaires (de nationale à locale) afin de mieux assurer la gestion intégrée et inclusive des risques (prévention, mitigation, préparation et réponse).
- Appuyer la DGPC à la mise à échelle du concept d'abris communautaires multifonctionnels.

Au niveau local :

- A travers des formations et de l'assistance technique, le projet pourrait envisager de renforcer les capacités des gestionnaires des abris en la planification, l'organisation, et la gestion d'activités génératrices de revenus et en montage et gestion de projets pour leur permettre de mieux gérer la multifonctionnalité des abris étant donné qu'ils envisagent déjà des activités de développement social dans les abris. Cela pourrait faciliter la disponibilité de ressources pour entretenir et faire fonctionner les abris voire compléter/renforcer les matériels existants.
- Suivant le matériel du SNGRD et de l'OFDA (USAID) pour la gestion des abris, applicable en Haïti, et aussi par rapport à l'état minimal des besoins humains en situation de crise, certaines commodités manquent au bon fonctionnement des abris en temps de crise parmi lesquelles : un espace bureau pour le comité (opérations), la clôture des abris (sécurité et gestion), les accessoires et ustensiles de cuisine, et les matelas légers en stocks. Il serait donc opportun de creuser les différentes options pour aborder ces éléments notamment à travers d'autres partenariats et synergies incluant avec d'autres intervenants et le DGPC voire des provisions dans la phase II.
- Pour mieux dynamiser les structures locales et le secteur GRD dans les sections communales, le projet pourrait envisager d'appuyer le renforcement du lien entre le CCGRD et les CLGRD au niveau des municipalités pour la mise en place des nouveaux CLGRD et la consolidation de ceux qui existent déjà ; l'élaboration de plans de contingence multirisques (simples et réalistes) ; des sessions de formations pour les CCGRD et les ingénieurs municipaux qui sont appelés à travailler avec les CLGRD et les EIC ; et le renforcement des systèmes d'alerte précoce et d'évacuation.
- Certaines cartographies multirisques ont été développées par le PNUD dans les Communes Torbeck, Arniquet, Port-Salut et Roche-à-Bateaux. Le MPCE recommande un appui en ce sens dans d'autres communes du département où les risques ne sont pas encore cartographiés en vue de renforcer les capacités locales en GRD.
- La localisation des abris d'évacuation est peut-être un autre point à améliorer. En effet, selon le CTGAP, le choix des abris ou abris d'évacuation se fait selon leur proximité par rapport aux zones ou personnes vulnérables et tient compte de la proximité des services sociaux de base disponibles, tel que le voisinage d'un hôpital ou d'un centre de santé. Dans le cadre du projet, certains abris voire tous sont excentrés par rapport aux services de base mais aussi par rapport aux poches les plus vulnérables des centres urbains. Aussi, par rapport à la localisation, le caractère " multiusage" des abris d'évacuation est à expérimenter. Par conséquent, tout en cherchant à positionner l'abri dans un espace sûr, il faudra aussi le positionner dans un endroit plus proche des poches de populations très vulnérables aux catastrophes et aussi tenir compte de l'usage additionnel qui pourra être fait de l'abri. Ces solutions pourront être identifiées en accord avec les élus, les représentants de la DGPC au niveau local et les populations elles-mêmes. De plus, une étude d'évaluation environnementale et d'analyse de risques, à priori, s'avère nécessaire.
- Le retard enregistré dans l'établissement et l'opérationnalisation des structures locales de GRD devant gérer les abris n'est pas favorable à l'appropriation des bonnes pratiques en la matière et à une expérience susceptible de permettre la poursuite des efforts. Le processus de renforcement des capacités et de gouvernance locale nécessite un temps d'assimilation et d'expérimentation pour être approprié et se perdurer dans le temps. Il est nécessaire de poursuivre les activités de renforcement des capacités et d'amélioration de la gouvernance du secteur GRD dans les sections.

Aspects WASH

- Pour éviter d'être en porte à faux avec les directives de la DINEPA, PARHAFS doit éviter toute intervention de même type que celle menée à Véronne dans le secteur WASH mais de privilégier l'ACAT. Conformément aux directives de la DINEPA et de l'UCLBP, le projet pourra aider à la construction des toilettes quand il y a aussi construction de maisons (Paquet complet). Mais, si le projet n'envisage pas de construire/réparer des maisons, il faudra envisager l'ACAT comme action de promotion à l'assainissement.
- Les TEPAC n'ont pas tous le même niveau d'information et de formation et ont une compréhension partagée des directives. Il est recommandé une collaboration en ce sens avec la DINEPA/OREPA Sud pour un renforcement des capacités des TEPAC dans une perspective de mise à niveau. De plus, le projet devrait formaliser les frais de déplacement donnés aux TEPAC comme le veut les procédures internes. Cela est aussi applicable dans le cadre d'un accompagnement pour les TEPAC pour faciliter la logistique et le suivi mais tout doit passer par un protocole d'accord avec l'OREPA en ce sens.
- Le projet devrait considérer l'approche d'approvisionnement des familles à partir de systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie comme une dernière option après avoir exploré en consultation avec l'OREPA les possibilités soit de constituer ou renforcer les réseaux d'adduction soit de faire des points d'eau ou des puits. Ceci dans un souci de durabilité (source plus sûre) de l'action et d'un plus grand impact. Les possibilités de sources plus sûres devront être explorées avec les URD de l'OREPA Sud et en conformité avec les recommandations techniques du Référentiel Technique de la DINEPA. La population bénéficiaire devra être impliquée dans l'identification des solutions adaptées et des partenariats avec d'autres acteurs doivent être envisagés en consultation avec la DINEPA/OREPA si le coût est plus élevé que le montant disponible.

Formation des artisans

- La promotion pour les acquis du projet n'est pas encore effective et, sans la consolidation, les chances de pérennisation des résultats seront amoindries. PARHAFS II devrait analyser les possibilités de mise à échelle du programme de formation professionnelle validé par l'INFP au niveau du département voire la région du grand sud à travers les centres de formation professionnelle. Un accord avec d'autres centres de formation, renforcé par une communication effective, pourrait non seulement donner de meilleurs résultats mais permettre au projet d'assurer le leadership de l'approche TCLA et contribuer à son institutionnalisation.
- PARHAFS pourrait renforcer sa collaboration avec SQUAT pour rendre les formations plus disponibles et accessibles et favoriser son appropriation au niveau des écoles professionnelles à travers des sessions de partage d'information, de formation de formateurs avec ces écoles et de développement de synergie et de MOU avec d'autres écoles intéressées par l'approche TCLA.
- Il semblerait que le projet ne pourra pas atteindre l'objectif de former 20 femmes en TCLA étant donné qu'il est encore à 25% et qu'il n'est pas évident qu'un nombre important de femmes seront impliquées dans ce type d'activité. Donc, il faut un incitatif pour encourager la participation des femmes à ce niveau en travaillant plus près avec les CFP du Sud sur une large diffusion des modules de formation et les autorités locales dans l'identification des femmes qui pourraient être intéressées. Dans le cas contraire, PARHAFS peut seulement désagréger sans fixer des cibles.

Renforcement communautaire/actions complémentaires

- Le projet apporte une contribution significative et de qualité lorsqu'on considère la qualité technique des maisons et abris construits, l'apport en matière d'impluviums et de latrines, l'appui substantiel aux structures locales de GRD, les formations mises à disposition au niveau des communautés, la collaboration avec les autorités locales et sectorielles. Cependant, sur le plan communicationnel, des efforts restent à déployer pour vendre l'approche et les résultats dans une perspective de changement de comportements en matière de reconstruction sûre à partir d'une approche de gouvernance locale. Il est recommandé le recrutement de quelques mobilisateurs

sociaux pour une meilleure animation, sensibilisation et une gestion plus effective de la communication au niveau local. Le projet doit être plus présent dans les espaces de concertation au niveau départemental (table de concertation départementale, CDGRD entre autres) et national.

- Comme expliqué préalablement, tous les bénéficiaires du projet ont été vulnérables. Toutefois, des bénéficiaires eux ont témoigné du fait que beaucoup de gens très vulnérables et beaucoup plus vulnérables qu'eux n'ont pas été touchés. Ils ont mentionné des femmes âgées chef de ménages et vivant seules. Le projet peut par exemple demander des listes séparées de bénéficiaires comme a) des femmes âgées (n'ayant pas de mari) dont leur maison a été détruite ou endommagée ou qui n'ont jamais eu de maisons b) femmes allaitantes (très jeunes ou pas) ayant plusieurs enfants et dont leur maison a été détruite ou endommagée ou qui n'a jamais eu de maisons c) couples âgés dont leur maison a été détruite ou endommagée ou qui n'ont jamais eu de maisons. Aussi, le projet peut chercher ces listes auprès de plusieurs autorités locales et notables des communautés aux fins de comparaison.
- À la suite du séisme du 14 août affectant fortement la région sud, beaucoup d'acteurs viendront se positionner dans le secteur du logement et abris. Par conséquent, le projet peut chercher à activer/ renforcer une coordination départementale avec rayonnement national en vue d'harmoniser les actions et les approches. Les leçons apprises pourront être partagées avec tous acteurs désireux d'intervenir surtout dans les zones reculées. Point de vue partagé par le CTGAP.

Lignes d'action pour la phase II

PARHAFS II devrait identifier un mécanisme de mise en œuvre pour prendre en compte ces éléments :

Promotion, vulgarisation et appropriation de l'approche PARHAFS

- Envisager de développer des partenariats avec les universités en facilitant des stages et mémoires d'étudiants dans les domaines d'intervention de PARHAFS pour une meilleure appropriation locale des techniques et mesures promues par le projet. A défaut, le projet pourrait organiser des journées portes ouvertes ou des visites avec les étudiants pour une meilleure compréhension et vulgarisation de l'approche TCLA et de construction sûre valorisant les ressources locales.
- PARHAFS pourrait renforcer l'aspect communication/concertation en organisant des ateliers de capitalisation, forums/symposiums (communal, départemental, national) pour systématiser et vulgariser les bonnes pratiques et leçons apprises dans une perspective de promouvoir l'approche du projet dans une dynamique de vulgarisation des résultats et acquis et de mise à l'échelle.
- Il est recommandé le recrutement de mobilisateurs sociaux devant supporter dans le processus d'appropriation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises en matière de constructions sûres et de GRD. Cela renforcerait l'aspect communicationnel et mobilisation sociale et favoriserait une meilleure appropriation au niveau des communautés. En effet, lors des discussions avec les bénéficiaires, il a été clairement établi qu'il y a un déficit de communication qui a contribué à de l'incompréhension et des attentes non comblées. Les ingénieurs font du mieux qu'ils peuvent pour transmettre les informations aux partenaires, acteurs et bénéficiaires. Cependant, quelqu'un avec un background et des expériences beaucoup plus adaptés et appropriés l'aurait mieux fait. Par exemple, certains bénéficiaires (Roche à Bateaux) ne comprennent pas pourquoi avant ils géraient l'achat des matériaux alors qu'avec les latrines, ils n'ont plus ce droit sans connaître les raisons. Ensuite, d'autres rencontrent des difficultés avec des ouvriers qui ont été proposés par l'équipe PARHAFS (pour des raisons stratégiques) et se plaignent d'un manque d'accompagnement lorsque les contraintes surviennent comme des ossatures mises en place et en attente (Lazare) et des ouvriers qui ne reviennent pas sur les chantiers. Les bénéficiaires interprètent ces éléments comme une faiblesse dans la chaîne de communication. Cela peut être expliqué par le fait que les ingénieurs assurent la supervision et gèrent aussi l'aspect engagement communautaire sans ne pas forcément avoir la formation et les expériences appropriées pour le faire. Un mobilisateur par bloc de communes pourrait dynamiser la communication avec les bénéficiaires mais aussi faciliter une meilleure appropriation des acquis.

Synergie et Nexus

- PARHAFS pourrait encourager une dynamique de rencontres trimestrielles de concertation avec les autres projets intervenant dans le Sud, dans les mêmes secteurs d'activités ou avec les mêmes acteurs voire dans d'autres secteurs mais susceptibles de contribuer au nexus humanitaire-développement.
- Une meilleure synergie avec les autres projets complémentaires pour renforcer le nexus humanitaire-développement à travers une coopération avec les projets suivants:
 - 1) PAGAI et PROFISUD sur l'agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire. Un accompagnement pourrait être mis à disposition des bénéficiaires à travers les paquets techniques promu par PAGAI et PROFISUD ;
 - 2) PAGODE en gouvernance locale pour renforcer la concertation en GRD. PAGODE a une collaboration avec les autres secteurs. Ainsi, PARHAFS pourrait collaborer avec PAGODE en ce sens pour renforcer les efforts de concertation au niveau du département ;
 - 3) REGLEAU pour mieux approcher et intégrer l'aspect WASH. PARHAFS pourrait travailler avec REGLEAU pour établir une meilleure collaboration avec les URD de l'OREPA pour approfondir les réflexions sur les sources sûres d'eau mais aussi renforcer l'aspect WASH de PARHAFS;
 - 4) SQUAT pour multiplier les formations certifiées par INFP au niveau du département voire de la région grand sud. La collaboration en cours pourrait être renforcée pour toucher plus d'écoles professionnelles mais aussi aller vers d'autres acteurs du secteur de la formation professionnelle ;
 - 5) RRC pour une approche holistique en GRD. Compte tenu des expériences du RRC en matière de GRD, PARHAFS pourrait continuer à travailler en consultation avec RRC pour mettre en place des EIC dans les sections mais aussi favoriser une meilleure intégration des structures locales de GRD dans la dynamique de la DGPC. Il s'ensuit de tout ce qui précède que des séances de travail et de réflexion en ce sens devraient être envisagées pour analyser les options et définir les stratégies appropriées.
- Les communes sont en train de conduire ou compléter le processus d'élaboration de leur plan de développement communal. Ensuite, à l'issue du séisme du 14 août, un PDNA a été développé. Ainsi, les besoins et priorités sont déjà identifiés et connus par les communautés et autorités même si les documents ne sont pas encore finalisés. L'équipe PARHAFS doit penser à intégrer ceux en lien avec son secteur d'activité

Construction / reconstruction.

- Dans la deuxième phase, une initiative qui renforcerait la sensibilisation sur la protection de l'environnement dans les zones du projet contribuerait fortement à la durabilité de l'action voire réduire son impact négatif à long terme étant donné que la réplication de l'approche TCLA génèrera des pressions sur les ressources locales à l'avenir.
- Développer une boîte à outils contenant les étapes et le processus de re-construction promus par PARHAFS à des fins de présentation et discussion avec les acteurs dans les espaces de concertation et de vulgarisation des bonnes pratiques et expériences capitalisables de l'approche PARHAFS.
- Pour renforcer la durabilité de la structure PARHAFS II pourrait utiliser un bois plus dur (Campêche, Capable, Ple ou l'Acajou) comme lisse basse mais aussi chercher à utiliser, rien que pour la lisse basse, des bois traités en conséquence.

Gouvernance, formation et genre

- PARHAFS doit développer une stratégie genre et des activités en lien à l'intégration des femmes et personnes à besoins spéciaux avec des indicateurs et résultats clairement définis dans le cadre logique. Il est aussi recommandé au projet d'intégrer des femmes particulièrement à titre de mobilisatrices communautaires non seulement dans une dynamique de renforcer l'aspect d'équité du genre de PARHAFS mais aussi d'envoyer un signal aux acteurs pour alimenter la dynamique de

participation effective des femmes dans les activités du projet tout en créant un environnement plus propice à l'émancipation des femmes dans les activités de PARHAFS.

- Mettre en place d'autres EIC dans les localités tout en renforçant les CLGRD en place, en établissant d'autres à travers une extension vers d'autres sections communales et communes. Dans cette même démarche, en consultation avec la DGPC et en appui au protocole d'accord existant, PARHAFS pourrait renforcer les abris en termes de disponibilité d'équipements et matériels mais aussi appuyer les municipalités dans l'établissement d'un lien plus concret entre CCGRD et CLGRD.
- Développer une approche d'intervention plus holistique au niveau national et avec les directions/structures départementales en mettant l'Ambassade en avant, en lieu et place des projets de façon isolée, pour permettre à chaque projet de pouvoir bénéficier des feedbacks positifs d'autres projets de l'Ambassade selon le secteur d'intervention et l'appropriation locale. Par exemple, REGLEAU, SQUAT, PAGODE, collaborent respectivement avec la DINEPA, l'INFP, le MPCE (gouvernance). Une synergie pourrait être développée en ce sens étant donné que PARHAFS touche tous ses secteurs pour favoriser une approche globale et intégrée ayant l'Ambassade comme chapeau.
- Le programme de formation de PARHAFS étant validé par l'INFP, l'Ambassade gagnerait à le mettre à disposition des centres de formation et écoles professionnels du grand Sud voire du pays. Des protocoles d'accord pourraient être envisagés pour l'utilisation des outils de PARHAFS qui pourrait aussi envisager de prendre le leadership de cet aspect à travers des activités de communication et de sensibilisation à l'instar de celle réalisée avec la American University of the Caribbean.

V. Perspectives et opinions de l'équipe d'évaluateurs

- L'interconnexion et le renforcement de la dynamique de collaboration entre le CCGRD et les CLGRD sont d'importance capitale pour s'assurer de la durabilité et améliorer l'impact recherché dans le cadre du projet. Cela pourra aider à l'organisation communautaire des risques et des désastres (une prise de responsabilité partagée et décentralisée) pour une réponse plus ordonnée et efficace quand les capacités locales ne sont pas dépassées. Sur ce, les plans de contingence multirisques (simples et réalistes) s'avèrent indispensables avec les différents scénarii choisis suivant la réalité des communautés. Cela permettra d'avoir une évaluation (réelle) des besoins, les mesures concrètes à adopter comme la coordination des actions et le pré positionnement de stocks.
- En outre, la promotion des acquis pourra être utile et sera manifeste en termes de transformations à différentes échelles. Ainsi, la réalisation d'une étude CAP (connaissances, aptitudes et pratiques), au niveau local, permettra de mesurer techniquement les avancées communautaires imputables au projet et d'évaluer de façon objective ses résultats sur le terrain. Etant donné qu'elle devrait se faire au début et à la fin pour voir la contribution du projet et qu'elle n'a pas été faite au début, elle sera quand même utile à la fin pour constater le niveau CAP des gens sans pouvoir mesurer la vraie valeur ajoutée de PARHAFS I ; ce qui sera possible avec PARHAFS II. Cette étude fournira notamment des indicateurs à suivre (évaluer) dans le processus d'atteinte des objectifs fixés.
- Compte tenu de la bonne presse que bénéficient certains projets de l'Ambassade auprès des partenaires respectifs, l'Ambassade devrait renforcer la concertation entre les projets et permettre à ce que les feedbacks positifs puissent être attribués davantage à l'Ambassade selon une approche holistique qu'aux projets et permettre à tous les projets de pouvoir plus facilement collaborer avec les institutions au niveau du département.
- Le projet doit poursuivre des efforts de visites multipartites avec plusieurs représentants de l'Etat à la fois pour renforcer les discussions et faire des analyses holistiques et multisectorielles. Ensuite, il faut systématiser le partage/retour de feedback et la prise en compte des recommandations.
- Une bonne stratégie d'institutionnalisation doit passer par l'implication des partenaires et acteurs clés en amont et tout au long de la phase opérationnelle.
- Le projet intervient dans des zones reculées souvent négligées. La collaboration étroite avec les CASEC et ASEC est une bonne stratégie d'appropriation locale d'autant plus que les structures étatiques sont quasiment absentes dans ces zones.
- L'approche de construction d'abris multifonctionnels est à promouvoir dans la mesure où elle est relativement innovante et DGPC et CTGAP souhaitent la voir mise à l'échelle au niveau national.

DGPC et CTGAP seraient prêts à encourager les autres acteurs en ce sens et à appuyer les démarches visant à construire des bâtiments à vocations d'abris.

- Les actions de PARHAFS promeuvent la subsidiarité en travaillant directement avec les CASEC/ASEC pour toucher les populations en fonction de leurs besoins exprimés. Le projet doit continuer avec cette approche ascendante (bottom-up) qui n'est pas généralement appliquée par les autres projets qui travaillent plus proches des villes et non pas directement dans les sections reculées.

VI. Conclusions

Il s'ensuit de ce qui précède que des efforts importants ont été fournis par l'équipe du projet pour mettre en œuvre des activités dans un contexte difficile marqué par de l'instabilité résultant d'une crise socio-politique quasi permanente, des problèmes de sécurité et la Covid-19. Une stratégie de gestion adaptative a été adoptée pour faire face à cette réalité et poursuivre les activités.

PARHAFS a pu utiliser une approche communautaire et inclusive qui facilite la participation des bénéficiaires, autorités et acteurs dans le processus de mise en œuvre et l'appropriation des acquis et résultats par les communautés. Une étroite collaboration avec les institutions et structures étatiques a permis au projet de s'aligner aux directives et politiques sectorielles. Au niveau local, la construction des abris multifonctionnels, la mise en place et le renforcement des structures GRD constituent un pas important vers la construction durable de la résilience et le renforcement de la gouvernance du secteur

En effet, PARHAFS a pu construire des maisons TCLA et des abris communautaires multifonctionnels solides, paracycloniques et parasismiques tout en valorisant les ressources et compétences locales. Le séisme du 14 août 2021 a permis à l'équipe du projet et aux communautés de tester la qualité de ces constructions peu affectées étant donné qu'elles ont été conçues selon des standards techniques élevés ; ce qui constitue une preuve de la capacité des structures à résister aux sollicitations.

L'intégration des latrines et des systèmes de collecte et de stockage d'eau de pluie dans les maisons a permis d'améliorer les conditions de vie des bénéficiaires qui n'avaient pas pu reconstruire leurs maisons plusieurs années après l'ouragan Matthew. L'approche de valorisation des matériaux locaux et de formations sur la TCLA a grandement contribué à l'appropriation locale et est susceptible de pérenniser les acquis compte tenu du niveau d'implication des artisans locaux mais aussi du partenariat développé avec les entreprises locales.

Dans une dynamique de capitalisation sur les expériences et de vulgarisation des bonnes pratiques promues par PARHAFS, des efforts de concertation accompagnés d'une communication plus ouverte doivent être déployés afin que les approches TCLA et construction d'abris multifonctionnels puissent être mieux vulgarisées comme le souhaitent plusieurs acteurs consultés lors de l'évaluation.

VII. Remerciements

Cette évaluation finale de la première phase du « Programme d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS) » a été possible grâce à la contribution de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion, le suivi et la mise en œuvre du projet.

Des remerciements spéciaux sont adressés à l'équipe de l'Ambassade basée à Port-au-Prince et celle du Bureau Projets Directs de Port-Salut pour leur ouverture et disponibilité.

L'équipe d'évaluation voudrait remercier toutes les personnes et structures qui ont facilité la réalisation de cette mission d'évaluation notamment les représentants des institutions et structures sectorielles, les acteurs et partenaires des secteurs concernés, les autorités et parties prenantes locales et les bénéficiaires qui ont participé et appuyé le processus de collecte des données.

VIII. Annexes

- **A : TDR**
- **B : Rapport de démarrage et méthodologie**
- **C : Matrice de l'évaluation**
- **D : Liste des parties prenantes consultées**
- **E : Photos**
- **F : Agenda de collecte**



Termes de référence

Evaluation finale externe, Programme d'appui à la reconstruction de l'habitats avec formation dans le Sud (PARHAFS) Phase 1

Port-au-Prince, 27 juillet 2021 (actualisation du 07 octobre 2021, visualisé en jaune)

Mission :	Évaluation finale externe phase I
Lieux de la mission :	Haïti (Port-au-Prince et département du Sud)
Période de la mission :	07 octobre à fin novembre 2021
Proposition de crédit :	PARHAFS : 7F-09905.01

Documents de base et documents en lien avec le projet

1. Stratégie de Coopération Suisse en Haïti, 2018-2021
2. Rapport annuel 2020
3. Rapports d'analyse de contexte de l'ambassade (par ex. MERV 2021) et autres input papers
4. Plan national de gestion des risques de désastre, 2019 -2030
5. Documents de stratégies et de référentiels nationaux d'eau potable et d'assainissement
6. Documentation du projet (ProDoc 2.0), PARHAFS
7. Rapport Auto-Évaluation, Octobre / Novembre 2020
8. Rapports périodiques de mise en œuvre

Antécédents

Le projet d'appui à la reconstruction de l'habitat avec formation dans le Sud (PARHAFS) s'aligne à la thématique prioritaire prévention des catastrophes du message sur la Coopération Internationale de la Suisse 2017-2020. En complément avec d'autres projets du « Domaine 1 : Gouvernance Locale » de la « Stratégie de coopération suisse en Haïti 2018-2021 », le PARHAFS, mis en œuvre par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti, contribue à faire des collectivités territoriales des acteurs du développement, de la reconstruction et du renforcement de la résilience de leurs communautés. Les principes de travail : a) acteurs au centre, b) nexus humanitaire-développement et c) partir du local sur lesquels reposent la stratégie de coopération suisse en Haïti 2018-21 sont au cœur de l'approche de mise en œuvre du PARHAFS.

Le PARHAFS a été conçu pour apporter une réponse intelligente en matière de reconstruction dans la partie côtière Sud-ouest d'Haïti ravagée par l'ouragan Matthew en 2016. Cette région est fortement exposée aux effets dévastateurs des cyclones. Ce projet appuie les familles des zones affectées des communes de cette partie du territoire du département du Sud à rechercher des solutions adaptées pour la reconstruction de l'habitat et la disposition d'abris collectifs résistants aux cyclones et séismes. Le projet travaille étroitement avec les acteurs locaux pour assurer une meilleure gouvernance sectorielle en vue de prévenir de nouveaux désastres.

Description du projet

Le PARHAFS poursuit comme objectif général de renforcer la résilience des populations affectées par l'ouragan Matthew (octobre 2016) en termes de leurs capacités à faire face aux effets des aléas naturels sur l'habitat. Ceci passe à travers des actions physiques de relèvement et de reconstruction de l'habitat individuel et d'abris collectifs, l'amélioration d'une offre durable de formation et d'encadrement dans le domaine de la construction, et le développement des capacités de préparation et de réponse aux urgences face aux risques liés aux aléas naturels. En outre, l'objectif est de contribuer à un meilleur approvisionnement en eau pour la population rurale en fournissant des installations sanitaires et en collectant l'eau.

Le PARHAFS a été conçu initialement sur une période s'étendant **de juillet 2018** à juin 2021. Sur la base de l'avancement et les éléments du contexte, le projet était redimensionné et prolongé jusqu'à **mars 2022**. Les résultats attendus d'ici là sont les suivants :

- Effet 1 : Des familles parmi les plus vulnérables ont reconstruit des maisons anticycloniques/parasismiques et les communes ont acquis et munis des capacités nécessaires en matière de constructions d'habitats individuels locaux plus sûres
- Effet 2 : L'accès à l'eau et les connaissances sur des bonnes pratiques d'hygiène sont améliorées parmi la population des 7 communes cibles
- Effet 3 : Les capacités des communautés sont renforcées pour une meilleure protection de la population aux aléas naturels.

Au 30 juin 2021, les résultats suivants sont atteints.

- **Habitats** : 299 familles (cible : 500) vivent dans des maisons permanentes anticycloniques, savent les maintenir et ont acquis les capacités nécessaires pour gérer des sites de construction. 178 artisans et 14 techniciens municipaux sont formés dans la construction TCLA et/ou dans la supervision des chantiers
- **WASH** : 317 familles (cible : 584) profitent d'un système de récolte de l'eau et 9 familles (cible : 516) profitent en plus des latrines. Les familles sont formées et sensibilisées dans la maintenance des systèmes et ont adopté des pratiques sûres de manipulation de l'eau. Une collaboration étroite est établie avec l'OREPA Sud et les TPAC des communes ciblées.
- **Gestions de risque de désastre** : Un plan type d'abris d'urgence a été développé et validé par le MTPTC et la DGPC. 4 abris de ce type sont construits (2 totalement terminés, 2 en cours) dans les zones reculées. Les abris sont intégrés dans le système de la DGPC, les différentes entités chargées d'assurer leur gestion sont formés. 4 comités de gestion d'abris sont constitués et opérationnels (1 comité par abri construit).

Le PARHAFS est mis en œuvre dans les communes de Port-Salut, Roche-à-Bateau, Coteaux, Port-à-Piment, Chardonnières et les Anglais du département du Sud et le projet est mis en œuvre en partenariat avec les mairies des communes précitées. Il travaille avec d'autres collectivités locales comme des conseils d'administration de sections communales (CASEC), des structures locales de protection civile, des TEPAC dans ces communes et le centre de formation professionnelle de Port-à-Piment.

La coordination de la mise en œuvre est assurée avec les directions départementales de la Protection Civile du Sud, la direction départementale de la planification et de la coopération externe du Sud et l'office régional de l'eau potable et de l'assainissement. A l'échelle nationale, la coordination est faite avec la protection civile essentiellement à travers le comité thématique évacuation et gestion des abris provisoires (CTEGAP), l'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) et le groupe de coordination abris et biens non alimentaires.

Le PARHAFS est mis en œuvre de façon directe par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti à travers un bureau de projet basé à Port Salut dans le Département du Sud.

Justification de l'évaluation et description des prestations

Le PARHAFS a été pensé pendant pour être mis en œuvre sur deux phases successives. La première phase démarrée en juillet 2018, suite à une phase d'ouverture de 9 mois, arrivera à sa fin en mars 2022. En vue de la planification de la prochaine phase, il s'agit de conduire avec les parties prenantes et partenaires institutionnels et ceux des territoires une analyse rétrospective et prospective de la mise en œuvre de cette phase I du projet par des experts externes indépendants. Ainsi, pour avoir une analyse externe objective des performances du projet et de nouvelles lignes d'actions pour orienter une la phase 2, l'ambassade a décidé de conduire une évaluation finale de la phase I du PARHAFS par des experts-es indépendants-es.

Cette évaluation devra servir de base dans l'identification des pistes d'intervention nécessaires à consolider les acquis de la phase I et d'actions nouvelles pour mieux renforcer la résilience des populations locales en lien avec la reconstruction (y compris formation sur la Technique de Construction Locale améliorée/TCLA, l'eau et l'assainissement), la gestion des risques de désastres. Ces pistes d'actions devraient permettre d'assurer la pérennité des actions du PARHAFS pendant une prochaine phase II et mieux planifier une sortie responsable dudit projet.

Objectifs généraux de l'évaluation

L'objectif global sera de dresser un bilan du PARHAFS avec une analyse rétrospective et prospective sur les réalisations, les leçons tirées et les lacunes et défis présentés, et fournir une base pour la prise de décision sur la planification de la deuxième phase. Les objectifs généraux sont les suivants :

- a. Procéder à une **revue quantitative et qualitative** de la mise en œuvre de la phase I avec un accent sur les résultats obtenus, contraintes, leçons apprises de la mise en œuvre) et adaptation des solutions techniques mises au point **en prenant compte des réalités post séisme d'août 2021**, une appréciation des effets initiés en accord avec les critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (CAD OCDE).
- b. Recommandations des actions et la stratégie de travail pour **pérenniser et institutionnaliser les acquis** de la phase I, avec un accent sur la construction des abris communautaires et leur possible intégration dans le système de la DGPC, sur la base des avancées, des éléments porteurs et contraintes identifiés avec les partenaires principales d'une part et d'autres thématiques couvertes par la mise en œuvre de la phase I.
- c. Evaluer la mesure dans laquelle le projet **contribue et est aligné à la mise en œuvre du Plan National de Gestion de Risques** et des priorités des territoires dans ce domaine (y compris les activités en cours au niveau national pour protéger la population en cas de catastrophe, eg. CTEGAP).
- d. Proposer **des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre de la phase I** permettant d'améliorer la qualité du projet, la consolidation des résultats, **la prise en compte des besoins additionnels suite au séisme d'août 2021** et d'assurer la sortie à l'issue de la phase II.
- e. Identifier **les bonnes pratiques à diffuser et à discuter** au sein du secteur GRD en Haïti (au niveau territorial et national) et avec d'autres donateurs et acteurs.

Portée principale de l'évaluation

En complément aux éléments précisés sous les objectifs, cette évaluation vise à mesurer la

performance du projet sur la base des critères du CAD de l'OCDE comme susmentionnés. L'analyse de la qualité de la mise en œuvre portera sur base des critères clés : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, pertinence, durabilité, impact.

Et conformément aux objectifs définis dans les présents TdR, l'équipe chargée de conduire cette évaluation devra fournir, pour chaque aspect analysé, des réflexions et propositions de mesures concrètes à prendre en compte dans la planification de la phase II du projet principalement pour les abris communautaires et thématiques connexes, l'eau et l'assainissement

Dimension rétrospective

Pertinence

- a. L'approche du PARHAFS est-elle adaptée à l'impact et aux effets recherchés tenant compte de l'évolution du contexte socio-politique, institutionnel?
- b. Les objectifs et l'approche du projet, notamment la composante des abris communautaires, l'eau et l'assainissement répondent-ils aux besoins et aux demandes de la population et des communautés locales à ce stade ?
- c. Dans quel sens, l'approche du PARHAFS relative au renforcement de la résilience des populations à travers la construction (habitats et abris communautaires), formation professionnelle et le WASH répondent-elles aux besoins des acteurs locaux et des institutions sectorielles? Dans quelle mesure l'approche du PARHAFS a permis de prendre les besoins et priorités émergentes au niveau des territoires et des partenaires sectoriels?

Cohérence

- a. Quel est le degré d'articulation des interventions avec celles d'autres acteurs intervenant dans les secteurs et thématiques couverts par le projet en particulier les abris communautaires, la reconstruction, de la gestion des risques et la formation professionnelle?
- b. Dans quelle mesure les activités, les produits et les effets escomptés du PARHAFS répondent-ils aux priorités des acteurs locaux et aux politiques publiques nationales en matière reconstruction et de réduction des risques de catastrophes ?
- c. Quelles actions réalistes à envisager pour assurer une plus grande cohérence de l'approche du projet
 - a) concernant la composante des abris communautaires avec le nouveau cadre légal et le dispositif institutionnel de la gestion des risques et les orientations programmatiques/stratégiques du PNGRD ?
 - b) concernant les maisons TCLA, par rapport aux besoins additionnels et aux nouveaux acteurs intervenant à travers des programmes de réhabilitation et reconstruction post-séisme 2021 ?

Efficacité

- a. Est-ce que les extrants et les effets selon le cadre logique et ses indicateurs sont atteints ou peuvent d'être atteint jusqu'à la fin du projet ? Sinon, quelles en sont les raisons ?
- b. Quel est le degré d'atteinte des résultats par rapport à ceux préalablement planifiés ?
- a. Est-ce qu'il y a des effets imprévus (positifs ou négatifs, notamment l'expérience dans le contexte du tremblement de terre d'août 2021, insécurité, augmentations des matériaux de construction) ?

Efficience

- a. Quel est le niveau des coûts (mesures techniques/construction, formations) supportés par rapport aux résultats obtenus et aux bénéfices tirés de l'intervention?

- b. A quel niveau les couts des mesures et solutions techniques proposées dans les domaines de l'habitat, WASH et abris communautaires s'adaptent aux réalités des populations, les institutions locales et nationales, les partenaires techniques et financiers?

Durabilité

- a. Comment sont les chances de pérennisation des résultats et effets au niveau des territoires et des institutions ? Quels facteurs majeurs peuvent améliorer ou hypothéquer la pérennité des effets ?
- b. Dans quelle mesure l'approche du PARHAFS, notamment la construction des abris communautaires, peut être institutionnalisée et repris par d'autres institutions?
- c. Quelles sont les mesures prioritaires pour l'institutionnalisation des expériences réalisées dans les abris de protection et les TCLA tenant compte de la valeur ajoutée et des besoins sectoriels ?

Impact

- a. Quelles sont les transformations apportées par les mesures de reconstruction des abris communautaires et des habitats familiaux, l'eau et l'assainissement dans la réduction des risques à l'échelle des communautés et le savoir-faire local?
- b. Quelles sont les transformations apportées par les mesures de reconstruction des maisons dans les capacités des familles à faire face aux événements et dans leur vie au niveau social ?

Synergies/nexus

- D'évaluer les synergies et complémentarités développées avec le projet de réduction des risques de catastrophes (RRC) financé par l'aide humanitaire et d'autres projets financés comme le système de qualification et d'accès au travail (SQUAT) ou la composante de réhabilitation du Programme d'appui à une gouvernance agricole inclusive en Haïti (PAGAI) par la coopération au développement dans perspective du nexus Aide humanitaire/aide au développement.

Dimension prospective

Sur la base de l'analyse rétrospective, proposer et recommander, à l'issue des consultations avec les parties prenantes et en particulier ceux des territoires, des implications et des recommandations pour la construction des abris communautaires et leur intégration dans le système national de la DGCP ainsi que l'intégration de la composante WASH pour la phase 2 dans une optique de validation de résultats et d'une sortie de la Coopération Suisse à l'issue de cette prochaine phase. Cette dimension de l'évaluation devra permettre de :

- Identifier et proposer des lignes d'actions pour la phase II en lien avec la reconstruction (abris communautaires en particulier), le WASH, la gestion des risques et la formation et les possibilités de passage à l'échelle.
- Proposer des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre de la phase I permettant d'améliorer la qualité du projet, la consolidation des résultats et la sortie à l'issue de la phase.

Question clés:

- a. Quelle stratégie développée (actions à mettre en œuvre) pour renforcer l'appropriation des résultats liés à la construction des abris communautaires par les populations, les municipalités, et les institutions partenaires au niveau départemental et national ?
- b. Quels ajustements nécessaires à envisager en lien avec les composantes abris communautaires, l'eau et l'assainissement pendant la phase II sur base des leçons de la phase I y compris l'expérience du séisme d'août 2021 dans la stratégie d'intervention, la portée des actions par rapport aux défis du contexte physique et les capacités actuelles des institutions ?

OUVERT

Référence: 771.22_7F-09905.01

- c. Quels sont les ajustements à faire pour rendre les techniques, technologies et outils mis en place, transfert de savoir-faire soient plus susceptibles d'être portés par des acteurs/institutions en matière de construction des habitats, des abris communautaires et leur gestion, d'eau et d'assainissement par les acteurs locaux ?
- d. Quelles sont les mesures à prendre en compte pour la prochaine phase au niveau des territoires et à l'échelle des institutions : approche de travail, stratégie d'intervention et indicateurs de suivi pour améliorer l'efficacité des actions en matière reconstruction, wash, formation professionnelle?
- e. Quelles actions à prioriser sur les thématiques couvertes par la phase 1 pour renforcer la qualité des interventions à l'échelle des territoires et des institutions ?
- f. Quels sont les implications et ajustements à proposer- basés sur les besoins additionnels, et l'expérience de l'ambassade Suisse notamment par PARHAFS pour la suite du projet en termes de partenaires, approche et résultats à envisager?

Il s'agit notamment de prendre en compte (sans s'y limiter) :

Contexte :

- Les scénarii politiques et économiques actuels et futurs et les implications en terme d'accès, d'approvisionnement et de la stabilité au Sud d'une part et les orientations programmatiques d'autre part?

Partenariats :

- Quels sont les partenariats les plus prometteurs dans la mise en œuvre des abris communautaires et qui devraient être renforcés davantage ? (ex. niveau local, niveau départemental et/ou national)
- Sur la base des résultats de l'évaluation, quelles devraient être les priorités en matière de renforcement des capacités pendant la deuxième phase pour mieux répondre aux besoins et priorités émergents des populations et des institutions?
- Quelles adaptations et ajustements nécessaires à faire pour rendre les solutions proposées dans le domaine de la reconstruction et la gestion des risques replicables par d'autres partenaires en vue d'une éventuelle mise à l'échelle ?
- Quelles synergies potentielles à développer et renforcer avec d'autres projets et programmes financés par l'ambassade en vue d'améliorer le nexus aide humanitaire/aide au développement qui est au cœur de la stratégie du PARHAFS ?

Genre et inclusion sociale :

- Comment les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables sont-ils pris en compte?
- Comment les femmes sont-elles impliquées ou considérées dans la réalisation des interventions?
- Quels ajustements opérationnels et stratégiques seront nécessaires pour renforcer la place du genre et de l'inclusion sociale pendant la prochaine ?

Méthodologie et approche préconisées pour l'évaluation

L'ambassade recommande une méthodologie basée sur une approche participative incluant les différentes parties prenantes pour la conduite de cette mission d'évaluation. Cette évaluation sera réalisée comme étant un exercice d'apprentissage et de capitalisation des acquis impliquant les acteurs territoriaux et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet. Considérant la complexité du projet, il est recommandé que l'évaluation devrait se faire en équipe.

La méthodologie préconisée reposera sur :

- Une analyse de données secondaires/revue documentaire (prodoc, proposition de crédit, budget, rapport d'autoévaluation, rapports périodiques de mise en œuvre, outils techniques développés).
- Une collecte et une analyse de données primaires sur le terrain auprès des différentes parties prenantes :
 - Des entretiens avec des bénéficiaires, mairies, structures locales de la DGPC incluant autorités locales, DGPC départemental et central.
 - Des entretiens avec des partenaires techniques et financiers (et des structures de coordination).
 - Des entretiens avec l'équipe du PARHAFS à Port-Salut, de l'ambassade à Port-au-Prince et les équipes d'autres projets financés par la Suisse dans le Sud.

Principales phases du processus et livrables attendus

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques	Livrables attendus
Phase préparatoire (durée : 3 jours)	- Revue documentaire - Mise en place de la méthodologie détaillée, structuration de l'évaluation. - Actualisation de la matrice d'évaluation.	- Document de méthodologie détaillée incluant la matrice d'évaluation et outils de collecte des données - Rapport de démarrage (max 5 pages)
Phase de terrain (durée : 12 jours)	- Entretiens/ateliers, analyse et présentation des résultats préliminaires. - Analyse et synthèse des données - Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation	- Aide-mémoire succinct (max 5 pages) présentant les principaux résultats - Présentation PowerPoint
Phase de rapportage et restitution (durée : 5 jours)	- Rédaction du projet de rapport final. - Présentation des conclusions à l'ambassade et aux partenaires. - Intégration des observations de l'Ambassade de Suisse et des partenaires dans le rapport.	- Projet de rapport final (max 20 pages) sans annexe - Présentation PowerPoint ajustée - Rapport final provisoire distribué et présentés aux parties prenantes - Rencontre avec l'ambassade et équipe de l'aide humanitaire - Rapport final ajusté (max 20 pages) + annexes intégrés

Lieux des prestations et durée de l'évaluation

La mission d'évaluation sera conduite à Port-au-Prince, aux Cayes et dans les 6 communes d'intervention du PARHAFS. L'évaluation sur une période maximale de 20 jours de travail effectif entre le 7 septembre et 30 novembre 2021.

Profil de l'expertise/compétences

Une équipe est préférée pour conduire cette mission d'évaluation. Elle devra comporter : une expertise en conduite d'évaluation de projets/programmes et capitalisation, une expertise reconstruction et WASH, une expertise en GRD. Toutefois, une personne peut couvrir plusieurs expertises à la fois.

Expertise en évaluation et capitalisation de projet

OUVERT

Référence: 771.22_7F-09905.01

- Au moins 10 ans d'expériences dans le domaine du suivi-évaluation/ capitalisation de projets et programmes de développement.
- Au moins 5 évaluations de projets/programmes de développement et d'aide humanitaire.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral.

Expertise en reconstruction et WASH

- Au moins 10 ans d'expériences dans la conduite et l'analyse des projets de reconstruction y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux et des artisans du domaine ;
- Au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la formation professionnelle, l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène
- Excellente maîtrise du cadre légal et institutionnel du secteur de la construction et du secteur EPA ainsi qu'une bonne connaissance des structures institutionnelles y afférentes.
- Au moins 10 ans d'expériences avérées dans le renforcement des capacités institutionnelles au niveau des communautés, des mairies.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral et du créole haïtien.
- Expériences en gouvernance de la reconstruction dans un pays en développement.
- Expériences dans la gestion et/ou l'évaluation des projets/programmes de coopération internationale.

Expertise en gestion des risques

- Au moins 10 ans d'expériences dans la conduite et l'analyse des projets de gestion et gouvernance des risques naturels y compris le renforcement des capacités des acteurs locaux du domaine ;
- Excellente maîtrise du cadre légal et institutionnel du secteur de la gestion des risques ainsi qu'une bonne connaissance des structures institutionnelles y afférentes.
- Très bonne maîtrise du français à l'écrit et à l'oral et du créole haïtien.
- Expériences dans la gestion et/ou l'évaluation des projets/programmes de coopération internationale